

BLAGNAC, QUESTIONS D'HISTOIRE

L'enseignement primaire avant Jules Ferry

L'œuvre d'Abel Fabre

Robert Caussat

Daniel Bonzom



Revue Semestrielle d'Histoire Locale - n°41 (Mai 2011)

Sommaire

L'enseignement primaire avant Jules Ferry	1
L'œuvre d'Abel Fabre	20
Le rond-point Jean Maga	23
Robert Caussat	26
Michel Taillefer	34
Daniel Bonzom	35
Photo de classe	40

Responsable de publication : Alain Lauret

Comité de rédaction :

Lucien Alemanni - Suzanne Béret - Christiane Combelles -
Anne-Marie Ducos de Lahitte - Josiane Estélé -
Georges Lapoutge - Monique Lanaspèze - Alain Lauret -
Jean-Louis Rocolle - Jacques Sicart - Jeannette Weidknet
Maquette : Philippe Garcia

N° ISSN 1169-4408

Revue éditée par l'association
Blagnac Histoire et Mémoire
Siège social : 97, Vieux Chemin de Grenade
31700 BLAGNAC

blagnachistoire.e-monsite.com



Numéro spécial
**Les Blagnacais
pendant la Grande Guerre**



Numéro spécial
**Les Blagnacais
pendant la Seconde Guerre
mondiale**



Les revues sur CD au format PDF
Collection n°1 à 30

**Demandez-les au
05 61 71 93 02 ou 06 78 41 32 37 !**

L'enseignement primaire avant Jules Ferry

(suite et fin)

Dans le numéro 40 de « Blagnac, Histoire et Mémoire » l'article traitant de ce sujet s'est terminé sur la loi Guizot, étape essentielle de l'histoire pédagogique du XIX^e siècle. Après la brève Seconde République favorable aux instituteurs publics, la loi Falloux prend en compte l'éducation des filles mais privilégie l'enseignement congréganiste. Vers la fin du Second Empire, les mentalités commencent à changer et, peu à peu, l'idée d'une école gratuite, obligatoire et laïque pour tous ne fait plus peur.

L'enseignement de 1848 à la fin du Second Empire

1) La Seconde République

Nommé ministre de l'Instruction publique aussitôt après la Révolution de 1848, Hippolyte Carnot, profondément républicain, fils de Lazare qui a été Montagnard sous la Convention puis ministre de Napoléon, s'oppose farouchement aux catholiques.

Pour assurer la victoire de son parti aux élections d'avril 1848, Carnot envoie une circulaire aux instituteurs (cette République est surnommée, à ses débuts, « la République des instituteurs ») pour leur demander « de contribuer à fonder la République » en expliquant à la population comment voter. De nombreux instituteurs se transforment ainsi en agents de propagande et, grâce à eux, Carnot remporte les élections.

Il dépose sans tarder sa « mesure phare » : un projet de loi d'école primaire gratuite, obligatoire et laïque pour les garçons et les filles. Parallèlement, il débaptise « les salles d'asile »,



◀
Hippolyte
Carnot

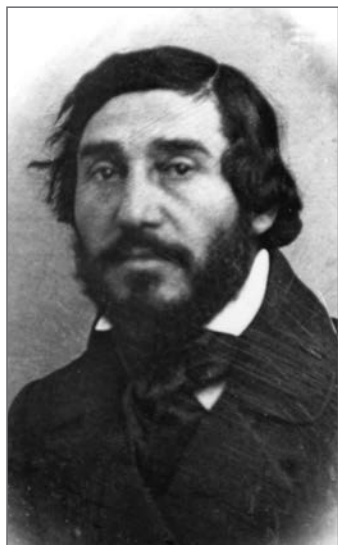
appelées désormais « écoles maternelles » et désire créer des crèches pour les enfants en bas âge.

Malgré les efforts de Carnot pour leur apporter de meilleures conditions, notamment en matière de salaires et de formation aux frais de l'État, une grande majorité d'instituteurs prend part aux émeutes de juin 1848.

Ces actions effraient même les républicains modérés et l'État considère leurs auteurs comme « suspects ».

Après la démission forcée de Carnot, le 5 juillet 1848, le comité local est invité à juger les instituteurs. Desclaux Pierre, Lavigne Jean Michel (propriétaire), Lauzin Louis (propriétaire), Barrué Pierre (capitaine de la Garde Nationale), et Marquet Jean, fils de Guillaume, doivent s'assurer « si, par la considération morale dont ils savent s'entourer, par leur zèle, leur dévouement et leur intelligence, ils répondent à la haute sollicitude qu'ils inspirent, si, un petit nombre sans doute, qui par leur influence dangereuse qu'ils exerceraient sur la population, compromettraient au lieu de la servir, la cause de l'instruction primaire ».

Leur visite chez l'instituteur communal, Jean-François Durand, fervent catholique, peu à l'aise sous un gouvernement républicain, n'entraîne, de leur part, aucun rapport défavorable ! Ils n'ont rien à lui reprocher : il n'a pas fait partie des « rebelles » et n'a pas influencé « dangereusement » les Blagnacais qui, d'ailleurs, sont pratiquement tous catholiques et plutôt « conservateurs ». L'inspecteur primaire de la Haute-Garonne vient, en septembre 1848, prendre lui-même « des renseignements sur l'Instruction primaire » dans la commune. Il revient le 7 décembre 1849 à 9 heures et demande aux instituteurs



et aux institutrices « *de tenir les élèves en classe jusqu'après l'inspection* ». Le comité local est toujours présent.

Élu maire le 1^{er} septembre 1848, Bertrand Lavigne, républicain convaincu, approuve les idées de Carnot mais, vue la brièveté de son mandat, ne « révolutionne » pas l'école blagnacaise. Toutefois, il augmente le nombre d'enfants reçus gratuitement qui passe de dix-huit à vingt-cinq. Car « *sept enfants ayant l'âge requis pour fréquenter l'école et appartenant à des familles pauvres* » doivent « *profiter des bienfaits voulus par la loi* ». Aussi « *avec ces sept enfants en plus, il est juste d'augmenter le traitement de l'instituteur de cinquante francs* », traitement qui

s'élève, ainsi, à deux cent cinquante francs. Il crée une bibliothèque communale.

Le 5 avril 1851, un arrêté préfectoral vient suspendre Bertrand Lavigne de ses fonctions de maire, à la suite, d'après lui, d'une lettre calomnieuse envoyée au préfet par un (ou plusieurs) de ses opposants (la population blagnacaise se divise, sur le plan politique, entre républicains peu nombreux et royalistes). Ses successeurs, aux idées plus en accord avec le nouveau gouvernement, vont devoir faire face à un problème inhabituel dû, non à la loi suivante appliquée sans trop de difficultés, mais au recrutement des instituteurs et à ses conséquences.

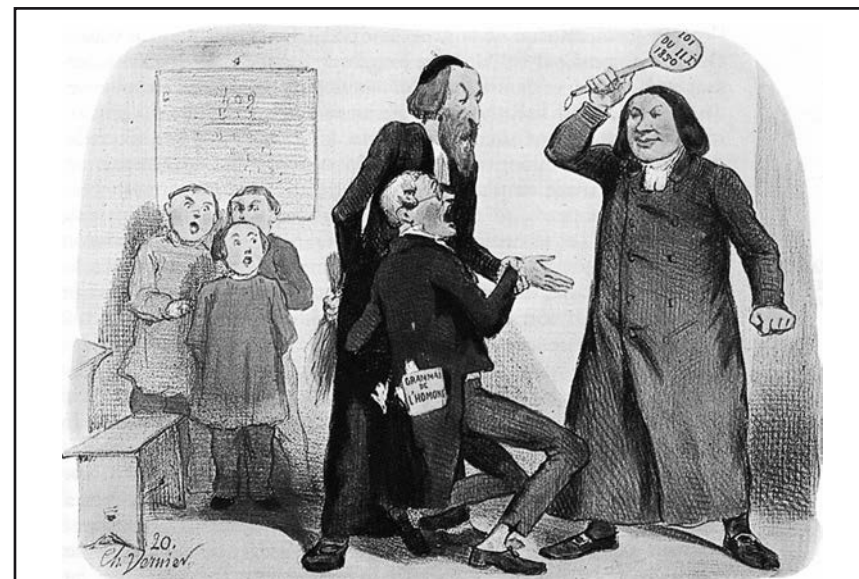
II) La loi Falloux de 1850

Le comte Alfred de Falloux est nommé ministre de l'Instruction publique, en décembre 1848, dans un climat de suspicion vis-à-vis des instituteurs (ils ne sont pas les seuls !), et après que la nouvelle Constitution, votée par la Chambre et promulguée le 12 novembre, proclame la liberté de l'enseignement.



◀ Alfred de Falloux

◀ Bertrand Lavigne



Cette caricature de 1850 rend compte, sur le mode satirique, de la subordination créée par la loi Falloux, de l'enseignement au clergé : le ministre, vêtu en ecclésiastique, oblige un enseignant à présenter ses doigts aux coups prodigués par un frère des écoles chrétiennes, tandis que les enfants, au fond de la classe, se réjouissent de voir « donner les verges au maître ».

« Histoire de la Fonction Publique », tome 3, p. 115.

Lithographie de Charles Vernier

Archives N.L.F. « La fêrule au maître »

Ce catholique légitimiste, membre du parti de l'Ordre (celui des conservateurs) présente le 18 juin 1849, devant l'Assemblée nationale, un projet de loi sur l'instruction publique. En désaccord avec le président, Louis Napoléon Bonaparte, sur la question romaine, il démissionne en octobre suivant. Mais, son successeur, Félix Esquirou de Parieu, reprend à son compte le projet et le met en discussion le 14 janvier 1850.

La loi subit trois lectures, conformément à l'article 11 de la Constitution, les 19 janvier et 26 février puis le 15 mars, date à laquelle elle est finalement adoptée par 399 voix contre 237 (républicains modérés et républicains radicaux).



◀ Un instituteur public subit le brevet de capacité devant l'inspecteur ecclésiastique - Gravure extraite de «L'Histoire d'un sous-maître» d'Erckman-Chatrian - Paris - Ed. Hetzel et Cie 1873

Dès le 11 janvier 1850, « la petite loi sur l'instruction » ou loi de Parieu, votée dans l'urgence, précède de peu celle de Falloux et permet de « simplifier la suspension et la révocation des instituteurs » hostiles au gouvernement.

La loi « Falloux » balaye les projets de Carnot (retirés officiellement par Falloux le 4 janvier 1849) et prend une partie des énoncés de la loi Guizot comme point de départ. « J'ai conservé, dit son auteur, avec bonheur et respect ce que l'expérience promettait de conserver ; j'ai réformé sans timidité lorsque l'intérêt de la société en péril me faisait évidemment violence » Ce danger vient, d'après lui, du fait que « l'instruction est demeurée trop isolée de l'éducation : l'éducation (...) trop isolée de la religion ». C'est pourquoi elle donne des pouvoirs accrus aux autorités religieuses. Dans le Conseil supérieur de l'Instruction publique siégeant auprès du ministre et dans les Conseils académiques départementaux, nouvellement créés, les représentants des différents cultes et, en particulier, du culte catholique, tels les évêques, occupent une large place.

La loi réaffirme la dualité de l'enseignement : celui dit « public » géré par les communes, les départements et l'État et celui dit « libre » géré par des particuliers ou des associations : en fait, des congrégations catholiques. En effet, même si elle ne le dit pas, elle vise à remettre l'enseignement aux mains de l'Église et à faciliter le développement de ses propres écoles. Pour cela, elle assouplit les conditions de recrutement des congréganistes. Ceux-ci peuvent enseigner s'ils sont titulaires du baccalauréat ou s'ils sont ministres du culte. Pour les religieuses, la lettre d'obédience délivrée par l'évêque suffit, ce qui leur permet d'être majoritaires, en particulier, dans l'enseignement des filles. Par contre, l'instituteur « public » doit être formé dans les Écoles normales ou, tout au moins, posséder le Brevet de capacité.

Ces mesures provoquent les critiques des tenants de l'école publique et même de Victor Hugo, pourtant élu avec le parti de l'Ordre. Jugeant l'influence du clergé catholique excessive, il s'écrie à l'Assemblée nationale : « Je ne veux pas vous confier l'enseignement de la jeunesse, l'âme des enfants, le développement des intelligences neuves qui s'ouvrent à la vie, l'esprit des générations nouvelles, c'est-à-dire l'avenir de la France. Je ne veux pas vous confier l'avenir de la France, parce que vous le confier, ce serait vous le livrer... »

Dans chaque département, Falloux crée une académie (certaines existaient

PETIT-JEAN

PAR

M. CHARLES JEANNEL

Professeur de philosophie à la Faculté des lettres de Montpellier

OUVRAGE AUTORISÉ

Par le Conseil supérieur de l'instruction publique, approuvé par NN. SS. les Evêques de Rennes et de Poitiers, qui a obtenu une mention honorable de la Société d'Instruction élémentaire de Paris; honoré de la Souscription de M. le Ministre de l'Instruction publique pour les bibliothèques scolaires,

ET ADOPTÉ

pour les écoles de la ville de Paris

NOUVELLE ÉDITION, REVUE ET CORRIGÉE

Mes petits enfants, aimez-vous les
uns les autres.
(SAINT JEAN, chap. 15.)

*De Charles
Jeannel*



PARIS

LIBRAIRIE CH. DELAGRAVE

58, RUE DES ÉCOLES, 58

1878

depuis l'organisation impériale de 1808) administrée par un recteur assisté par un conseil académique. La loi du 14 juin 1854 met fin à ce système et ramène le nombre d'académies à seize avec un Inspecteur d'académie et un Conseil départemental de l'instruction publique présidé par le préfet.

En mai 1851, le recteur de l'académie de Toulouse envoie, par l'intermédiaire du préfet, une lettre au maire provisoire de Blagnac, Bernard Desclaux, demandant de « compléter le mobilier scolaire car il est insuffisant et même complètement à renouveler » et disant « qu'il est nécessaire d'avoir une maison d'école, celle où se trouve l'instituteur étant insatisfaisante pour la classe ». La commune ne remplace pas tout le mobilier ; elle charge le menuisier, Ambroise Thières dit Barthès, de fabriquer moyennant soixante-douze francs, « trois tables avec leur banc et un tableau noir ». Quant à la construction d'une école, elle est remise à plus tard !

Les services académiques reviendront « à la charge » sur ce sujet.

L'inspection des écoles libres « porte sur la moralité, l'hygiène et la salubrité » et non sur la pédagogie comme dans les écoles publiques. Le curé, conjointement avec le maire, se voit confier la surveillance morale des instituteurs publics, obligés de participer aux cérémonies religieuses. Il peut envoyer un rapport défavorable à l'évêque pour provoquer la mutation de l'instituteur communal. La révocation de celui-ci, même si le curé a la possibilité « de la suggérer », revient, toutefois, au recteur puis à l'inspecteur d'académie en accord avec le préfet à partir de 1854.

Selon l'article 25 : « Tout Français âgé de vingt et un ans accomplis peut exercer, dans toute la France, la profession d'instituteur primaire public ou libre ». Falloux recule donc l'âge requis de trois ans par rapport à Guizot.

Le conseil municipal nomme l'instituteur communal choisi sur une liste dressée par le conseil académique.

Les conseillers blagnacais ne prennent pas cette décision, aussi, l'inspecteur d'académie se charge de le nommer à leur place, surtout après le départ des Durand.

D'après l'arrêté du Ministre de l'instruction publique du 28 avril 1852, l'instituteur, Jean-François Durand, doit, comme ses collègues, « prêter le serment au Président, prescrit par la Constitution, dans le prétoire de la Justice de Paix, rue Bonaparte, numéro 26, le dimanche 16 mai à midi précis ». Lorsque Louis Napoléon

◀
Livres de lecture
(Collection
Jeannette
Weidknet)

Bonaparte devient empereur, l'instituteur est convoqué pour un nouveau serment « *le jeudi 10 février 1853 à onze heures précises* » selon « *l'article 16 du Sénatus-consulte du 25 décembre dernier* ».

L'enseignement primaire comprend les matières inscrites dans la loi de 1833, mais l'instruction morale et religieuse prend la première place et devient obligatoire. Les familles n'ont plus le choix, comme au temps de Guizot. L'article premier du règlement des écoles primaires affirme : « *Le principal devoir de l'instituteur est de donner aux enfants une éducation religieuse et de graver profondément en leurs âmes le sentiment de leurs devoirs envers Dieu...* ».

Pour les filles, il faut ajouter « *les travaux à l'aiguille* ».

La collection de livres, à aller chercher à la préfecture, s'enrichit : « *La morale pratique par Barrau* » ; « *Les devoirs de l'enfance* » du même auteur ; « *Petit-Jean de Jeannel* » pour la lecture ; « *Le premier livre du citoyen* » et « *L'agriculture primaire ou science agricole mise à la portée des enfants par M. Halle* ».

L'instituteur inscrit livres et mobilier sur un registre-inventaire.

La loi Falloux rejette la gratuité de l'enseignement, sauf pour les enfants « *dont les familles sont hors d'état de payer* », car trop coûteuse pour l'État et l'obligation scolaire car « *pas praticable* ».

En 1852, les garçons reçus gratuitement sont encore vingt-cinq sur la liste dressée par le maire et le curé. Mais le conseil municipal voudrait réduire ce nombre à vingt-quatre car « *d'après le rapport fait par un des membres de l'assemblée, propriétaire de la métairie où le père de l'enfant est placé en qualité de maître-valet, il résulte que ce jeune garçon n'habite plus Blagnac depuis quelques jours, les parents l'ayant loué pour garder les bestiaux dans une ferme d'une commune voisine* ».

Les parents ont, sans doute, « *rapatrié* » leur fils (âgé d'une dizaine d'années) : en 1853, il figure sur la liste des indigents.

En 1855, le préfet fixe le nombre de ces enfants à quinze. Parmi eux, « *huit apprennent à lire seulement et sept à lire, écrire et calculer* ». D'après le recensement, à cette époque, le village compte en tout quatre-vingt-trois garçons de six à douze ans susceptibles d'être scolarisés dans l'école communale.

Le curé, Alzieu, approuve la décision préfectorale et le maire, Jean Rocolle, signe cette liste « *de concert avec le curé* ».

Ce nombre varie d'année en année : douze en 1860 ; vingt-cinq en 1867 ;

vingt-neuf en 1869.

Les cinquante-sept filles recensées en 1855 n'ont pas d'école primaire publique et pourtant la loi Falloux stipule dans l'article 51 : « *Toute commune de huit cents âmes de population et au-dessus est tenue, si ses propres ressources lui en fournissent les moyens, d'avoir au moins une école de filles* ».

La formule restrictive « convient » à Blagnac qui ne peut déjà pas construire une école pour les garçons ! Fort heureusement pour elles, des religieuses les accueillent ainsi que des institutrices publiques. Thérèse Felter, arrivée à

Blagnac en 1845, absente des recensements, « réapparaît » dans celui de 1861 et exerce rue du village (actuelle rue du Vieux-Blagnac) mais rien ne dit si c'est dans une salle d'asile (ou école maternelle) pour enfants en bas âge, comme elle en avait l'intention ; Catherine Floisac reste jusqu'en 1865 ; en 1867, Olympia Agas avise le maire qu'elle « *ouvre une école libre* ». (Un article dans les numéros 7 et 8 de la revue « Blagnac, Questions d'Histoire » est consacré à l'enseignement des filles).

Le 8 août 1852, le maire, Jean Rocolle, lit une circulaire « *par laquelle le préfet demande s'il n'y aurait pas lieu d'établir dans la commune des crèches pour l'enfance* ». Après délibération,

le conseil municipal répond que « *la commune n'a pas les ressources nécessaires et que par ailleurs, il n'y a dans Blagnac aucune femme dont la position puisse réclamer cet établissement* ».

Durant toute cette période, nous n'avons trouvé qu'un seul instituteur libre : Jacques Miquel ouvre son école rue de la Croix-Blanche en 1866 pour très peu de temps.

Cette loi porte le traitement de l'instituteur « *en y comprenant la rétribution*



►
Portrait de Marie Pape-Carpentier, créatrice des écoles maternelles - Peinture de M. Monchablon, gravé par Mlle Chevallier (XIX^e siècle) BN Cabinet des Estampes

municipale et la rétribution scolaire, à six cents francs » et transforme les « caisses de prévoyance » en « caisses de retraite ».

En avril 1859, les conseillers municipaux décident d'augmenter la rétribution scolaire payée par les parents. Elle s'élève « à un franc cinquante pour les enfants de la première catégorie, au-dessous de sept ans et à deux francs pour ceux de la seconde catégorie, au-dessus de sept ans ».

Avec la somme versée par la municipalité (deux cents francs et cent pour le logement) et surtout cette rétribution scolaire, le traitement de l'instituteur dépasse les six cents francs fixés par la loi. Et pourtant, comme nous allons le constater, cette somme ne semble pas suffire pour vivre correctement. Les Durand, propriétaires terriens ayant des revenus par ailleurs, n'ont jamais rien réclamé.

Tout change en 1856, lorsque Jean-François Durand quitte Blagnac pour habiter rue Pargaminières à Toulouse et devenir employé de la Recette principale des contributions indirectes. La famille Durand est toujours propriétaire à Blagnac mais plus aucun de ses membres n'occupe la fonction d'instituteur dans la commune.

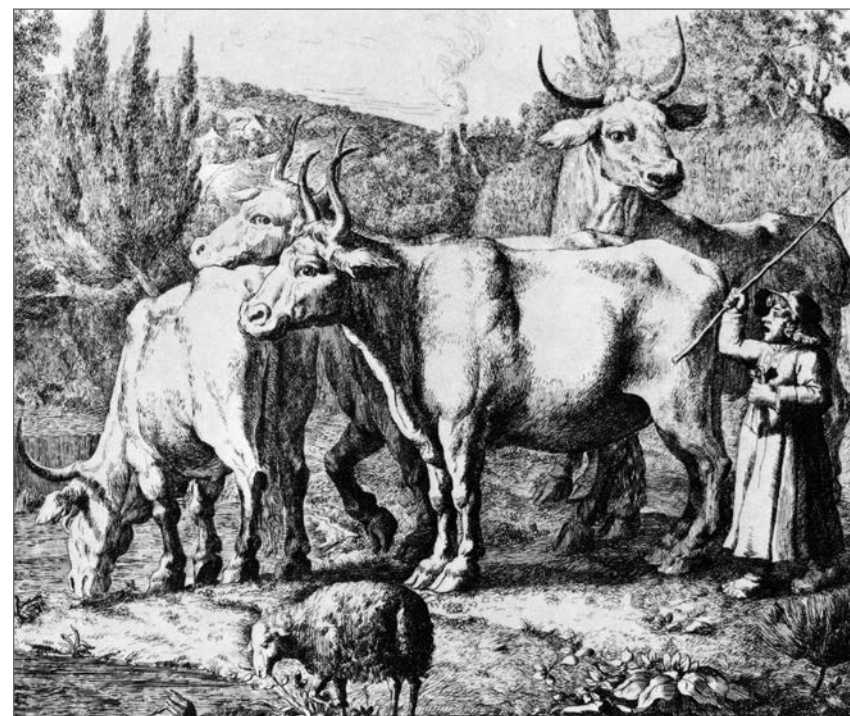
La municipalité va devoir répondre, désormais, à des revendications financières auxquelles elle n'était pas habituée avec les Durand. Le nouvel instituteur, Vindroy, n'apprécie pas le nombre d'enfants indigents qui diminue son salaire. Il écrit au maire et aux conseillers municipaux, le 8 mai 1859, pour se plaindre : son traitement de sept cent quatre-vingt-cinq francs ne lui permet pas « de tenir un ménage et s'entretenir convenablement. » Il leur demande « de porter à trois cents francs le taux de la commune qui est fixé à deux cents pour ces quinze élèves gratuits ». Il explique : « Si ces élèves payaient le minimum, ils produiraient deux cent soixante-dix francs ». Aussi, dit-il « Je n'exige rien que de juste en vous demandant cette petite augmentation... ». Il menace de quitter Blagnac « à son grand regret pour une place plus lucrative à Martres où il aurait mille deux cents francs d'assuré. »

Le préfet lui accorde cent francs supplémentaires et près de deux cents l'année suivante.

Cet instituteur déplore que les enfants « payants » ne fréquentent pas l'école toute l'année, ce qui entraîne une rétribution scolaire aléatoire.

Pour pallier l'absentéisme important en été, l'abonnement annuel, déjà

►
**Le petit berger
ou le travail
des enfants -
Gravure d'O. Perrin
B.N. Cabinet des
Estampes**



envisagé par Guizot, s'impose peu à peu. La loi de 1850 décharge les parents de cette rétribution, non à partir du jour où l'enfant quitte l'école, mais à partir seulement du premier jour du mois suivant : tout mois commencé est dû. Aussi, les parents continuent à envoyer leurs enfants à l'école jusqu'à la fin du mois, même s'ils ont besoin d'eux pour des travaux urgents dans les champs. Pour inciter les parents à les scolariser durant une période encore plus longue, le taux annuel se substitue au mensuel.

Cette formule pose des problèmes lorsque l'enfant quitte l'école en cours d'année ou que ses parents « tombent » dans l'indigence. En voici deux exemples. Dans leur délibération du 9 novembre 1854, les conseillers municipaux font remarquer que Cassé Bertrand, fils d'un cordonnier, « a fréquenté l'école en 1852 pendant six mois au bout desquels il en sortit sans que ses parents aient acquitté le montant de la rétribution scolaire portée à la somme de six francs, que la diligence faite par le percepteur auprès des parents de l'élève pour obtenir le paiement de cette rétribution a été infructueuse par suite de l'indigence dans laquelle se trouve cette famille, que dès lors le montant de la cote doit être acquitté par la commune ».



◀
**Le maître d'école -
 Imagerie Roquenthal
 (Remarquer la carte
 de géographie)**

En conséquence, le conseil municipal ouvre sur les fonds libres un crédit de six francs pour acquitter ce montant « *devenu irrécouvrable* » et envoie cette délibération en deux exemplaires « *pour être soumise à l'approbation de Monsieur le Préfet* ».

Le 8 mai 1861, « *Le Sieur Bayle, jardinier chez Monsieur Ferradou, demande qu'une portion de la rétribution scolaire pour son fils abonné à l'école de Daux qu'il a quittée en mars, lui soit remise* ».

Le préfet lui répond que cela est impossible car l'abonnement couvre l'année.

Dans sa lettre citée plus haut, l'instituteur, Vindroy, réclame également « *de votre bonté l'achat de la carte de France et de la carte d'Europe, l'école en est dépourvue. Je ne puis enseigner la géographie sans ces deux cartes indispensables. J'aurais également besoin d'un compas en bois, d'une règle et d'une équerre afin de donner à mes jeunes élèves quelques notions de géodésie ou d'arpentage et de géométrie pratique.*

J'espère, Messieurs, que vous voudrez bien seconder et activer mon zèle et ma bonne volonté dans l'enseignement des enfants qui me sont confiés. Je serais heureux si, par mes efforts, je puis m'attirer la confiance des parents et principalement, Messieurs, votre estime et votre considération. Dans cet espoir, j'ai l'honneur d'être votre très humble et très respectueux serviteur ». Signé : Vindroy (aucun document connu ne donne son prénom)

Nous constatons avec sa demande de matériel, l'évolution de l'enseignement par rapport à celui donné par J.-F. Durand. La géographie ne fait pas partie, dans la loi de 1850, des matières obligatoires. La « bonne volonté » de Vindroy est incontestable.



Pour son « *logement et la tenue de l'école* », la commune loue une partie de la maison Durand composée, au rez-de-chaussée, de deux pièces pour la classe, d'une salle à manger et d'une cuisine avec « *le droit de puisage dans le puits attendant en passant par la porte de celle-ci* », de deux chambres au premier étage et d'un « *galetas* » au-dessus. La municipalité signe le bail pour trois ans et doit prévoir de payer deux cents francs par an de loyer.

Autorisée par le préfet, elle décide également d'acquérir le mobilier scolaire

Commune de Blagnac

Entre les soussignés Jean-François Durand, employé à la Préfecture principale des contributions indirectes de Toulouse, domicilié dans cette ville, rue Pargaminiers, N. 71, D'un part, Et M. Jean Rocolle, arpenteur-geometre domicilié à Blagnac, agissant au nom et en sa qualité de M. le Maire de cette commune, D'autre part, a été convenu et arrêté sous mutuelle stipulation, et acceptation requise, M. Durand donne à titre de loyer à la dite commune de Blagnac, pour le temps dont il est ci-dessous parlé, les locaux ci-après désignés dépendant de la maison qui se trouve sur la promenade publique de la dite commune de Blagnac et qui servent au logement de l'inspecteur communal et aux tenus de l'école

1. toute la partie drez-de-chambre de la dite maison, compris entre le corridor et l'habitation de la rue de la Bièvre c'est à dire les deux salles de garçons,

vendu par Jean-François Durand. Il se compose de : « deux tables sous forme de bureau ; une table plus grande dans la même forme que la précédente ; une table plénière avec les deux bancs ; six bancs ; une chaise, cinq cartes géographiques et la mappemonde ». Le menuisier, Ambroise Thières dit Barthès, en accord avec le maire Jean Rocolle, estime le tout à soixante-deux francs.

Ce mobilier nous semble bien « sommaire ». J.-F. Durand ne vend peut-être pas tous les meubles contenus dans sa classe ?

S'ajoute à cet inventaire « le portrait de S.M. l'Empereur Napoléon III » que le préfet a demandé, en avril 1858, d'aller chercher « chez M. Rivière, lithographe à Toulouse, 28 rue de la Pomme ». La commune a dû payer trois francs quatre-vingts pour l'encadrement.

▲ Extrait du bail avec signatures de J-F Durand et du maire J. Rocolle (A.M. Blagnac)



cent-soixante-un.

approuvé L. Rocolle
à Blagnac

Vu et Approuvé.
Toulouse le 17^{me} 1861
Le Préfet de la Haute-Garonne

Signé. Rocolle

Pour Copie Conforme:
Le Conseiller d'Administration
de l'Inspection Générale
Potant

2. 110
2. 24
2. 64

from double chair in form of bench
from 1858
1861

En 1863, le successeur de Vindroy, Jean-Pierre Soulé, se montre encore plus exigeant : non seulement, il demande un traitement fixe de mille francs « quel que soit le montant de la rétribution », mais, en plus, refuse d'habiter la maison louée par la commune. L'inspecteur d'académie vient la visiter « lui-même », en octobre 1864 et constate « le mauvais état du local ». Le préfet en fait part au maire. Le 6 novembre suivant, le conseil municipal lui répond pour affirmer que cette maison est « convenable » et le démontrer (voir en annexe). Mais, le préfet insiste et la municipalité ne renouvelle pas le bail avec J.-F. Durand. Elle trouve et loue une autre maison « avec une petite cour sur l'allée de l'Oratoire presque en face de la porte principale de l'église à Jean Toussant Carles, bourrelier à Toulouse » à partir du 1^{er} janvier 1866, en attendant la « vraie »

école dont la construction, envisagée depuis 1865, commence en 1869 et se termine en septembre 1871 (voir carte postale sur la couverture).

Cet édifice, typique de l'époque, comprend deux ailes avec la classe dans l'une et le logement de l'instituteur dans l'autre, et une partie médiane, la plus « monumentale » avec son premier étage, qui abrite les services de la mairie. (Pour plus de détails, voir le numéro 12 de la revue « Blagnac, Questions d'Histoire »)

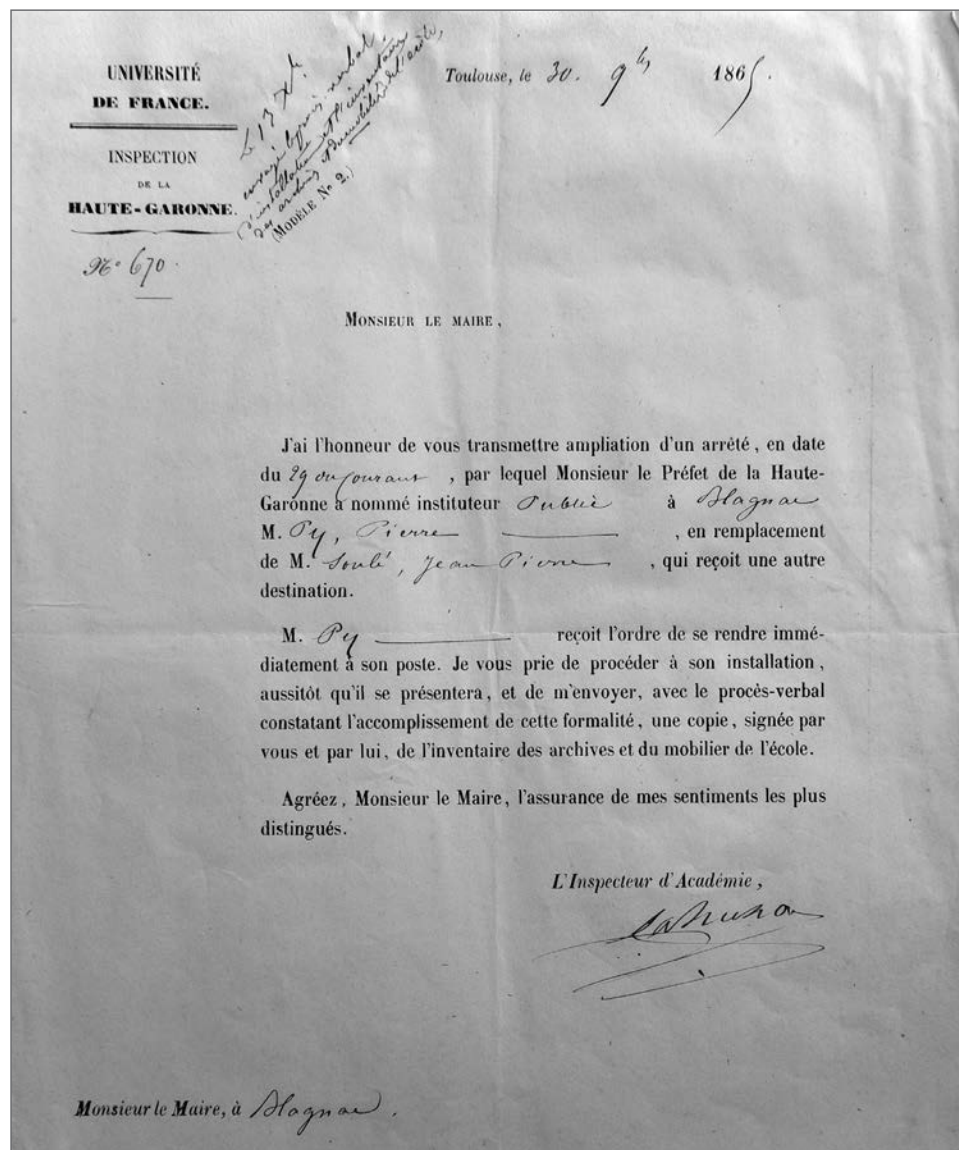
J.-P. Soulé n'en profite pas : il ne sera plus à Blagnac. Quant à son traitement, la municipalité consent à le porter à quatre cents francs. En 1865, il obtient trente francs pour l'achat de livres destinés à la distribution des prix qui a lieu le 25 septembre. Il souhaite mille soixante francs « pour rentrer dans ses frais résultant de l'achat des livres, des décors et de la location d'un piano ». La rétribution scolaire lui permet d'atteindre mille quatre-vingt-trois francs et d'après lui « ce résultat s'est produit grâce à un surcroît de travail que je me suis imposé ». Il ajoute en s'adressant aux conseillers municipaux « Croyez, Messieurs, que je continuerai autant qu'il me sera possible de m'acquitter de ma tâche et de rendre aussi faibles que possible les charges de la commune ».

Les mots, écrits par Vindroy ou par J.-P. Soulé, dénotent l'état d'esprit des instituteurs de l'époque prêts à faire preuve de zèle et de bonne volonté à condition que leurs efforts soient reconnus et convenablement rémunérés.

J.-P. Soulé est mal récompensé : pour l'année 1866, le conseil municipal réduit son traitement fixe à deux cents francs au lieu des quatre cents. Le préfet veut connaître les motifs de cette diminution. Le maire, Pierre Debax, et les conseillers répondent que « ce maître n'a pas assez d'élèves, qu'il n'est pas aimé des habitants et que la commune n'a pas assez de ressources ».

Le préfet leur fait remarquer que « l'Inspecteur d'Académie qu'il a consulté, lui a donné les meilleurs renseignements sur le compte de l'instituteur, sur la tenue de son école et sur le nombre d'élèves qui atteste la confiance des familles ». Quant aux ressources de la commune, il ne pense pas « qu'elles soient moindres que les années précédentes ». Aussi, il espère « que le conseil municipal, appréciant à leur vrai point de vue les intérêts de l'instruction primaire, rétablira le crédit alloué aux précédents budgets ».

Pourquoi les conseillers municipaux fournissent-ils des accusations erronées ? Pourquoi cette antipathie ? Cette « sanction » fait-elle suite aux critiques



▲
Nomination de l'instituteur (A.M. Blagnac)

formulées, un an auparavant, par J.-P. Soulé concernant la « vétusté » de son logement et de la salle de classe ? Cet instituteur a-t-il des « différends » avec le curé ?

Nous n'avons pas trouvé les réponses à toutes ces questions.

Pour apaiser les tensions, par un arrêté, daté du 30 novembre 1865, l'inspecteur d'académie, nommé Pierre Auguste Py, venant de Saint-Simon, en remplacement de Jean-Pierre Soulé qui, « ayant reçu une autre destination », part de Blagnac, le 5 décembre 1865. Le nouvel instituteur public doit rejoindre son poste. Le maire, Pierre Debax, procède à son installation et en fait parvenir le procès-verbal ainsi que l'inventaire des archives et du mobilier à l'Inspection académique.

D'après les résultats scolaires obtenus, cet instituteur possède une « solide » formation ou, à défaut, une grande expérience.

La loi Falloux remet l'enseignement aux mains de l'Église et lui permet d'ouvrir ses propres écoles, comme nous l'avons déjà dit. Pour la première fois, une congrégation s'installe à Blagnac et s'occupe de l'instruction des filles délaissée par manque de ressources et de volonté. Les instituteurs publics qui prêtent serment à l'Empereur avec conviction, n'en prennent pas ombrage, ne se plaignent ni du clergé en général, ni du curé en particulier (sauf peut-être J.-P. Soulé). Ils revendiquent surtout auprès de la municipalité et des autorités civiles dont ils dépendent, préfet, inspecteur d'académie, un traitement plus élevé, des conditions de vie plus convenables et une meilleure reconnaissance.



Victor Duruy

III) La loi Duruy de 1867

Dès 1859, Napoléon III s'inquiète de la multiplication des congrégations et de l'emprise de l'Église qui s'oppose à sa politique italienne. Aussi, le professeur d'histoire, Victor Duruy, devenu ministre de l'instruction publique en 1863, peut avoir des projets moins conservateurs, plus ouverts que ses prédécesseurs.

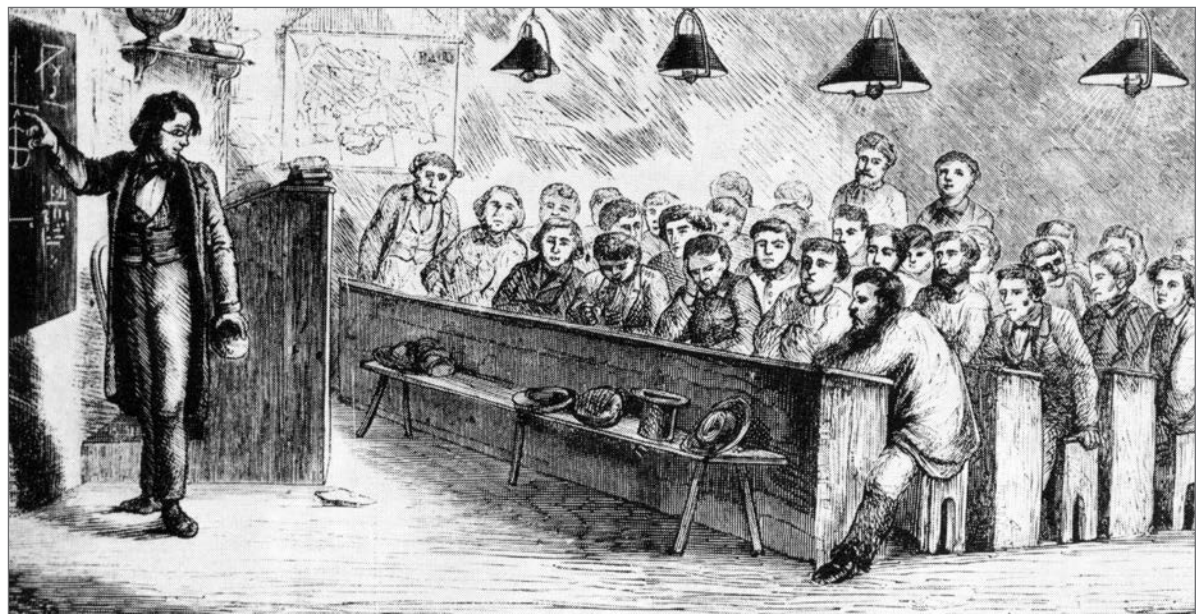
Sa loi du 10 avril 1867 tend vers la gratuité et la laïcité. À la suite de la déclaration de l'Empereur

« aucun enfant ne doit être privé d'instruction pour cause d'indigence de sa famille », les listes de gratuité comptent de plus en plus d'enfants. D'ailleurs, l'article 8 prévoit le cas des communes où la gratuité de l'école est établie. Elles peuvent l'entretenir grâce « à leurs ressources propres et au produit d'une imposition extraordinaire qui n'excèdera pas quatre centimes additionnels au principal des quatre contributions directes ».

La laïcité s'installe peu à peu car, d'une part, aucun religieux ne remplace un instituteur public en cas de mutation, ce qui, en plus, répond au vœu de l'Empereur en limitant le nombre de congréganistes et d'autre part, les mentalités changent en faveur de l'école publique.

Pour « encourager et faciliter la fréquentation scolaire » la loi de 1867 préconise la création de « Caisses des Écoles » qui offrent des récompenses aux élèves assidus et « gratuitement des secours aux enfants indigents » : des livres, des vêtements... Cette loi innove aussi dans l'enseignement des filles, peut-être sous l'impulsion de l'Impératrice Eugénie très favorable à leur scolarisation : « Une école publique de filles sera établie dans toutes les communes de cinq cents habitants ou plus ». Contrairement à la loi Falloux, Duruy ne met aucune restriction, même financière. Dans sa séance du 16 juin 1867, le conseil municipal blagnacais se pose la question de la création et de l'utilité d'une école spéciale pour les filles.

▼
**École publique
du soir,
un cours d'adultes -
Gravure extraite du
« Monde Illustré » -
Bibliothèque
des Arts Déco - Paris**



Mais, puisqu'il existe « deux écoles à Blagnac, tenues, l'une par une institutrice libre brevetée et l'autre par des religieuses congréganistes » dans lesquelles « les filles reçoivent une instruction solide et appropriée aux divers besoins des familles... », ce projet est une fois de plus repoussé...

Victor Duruy assure, enfin, aux institutrices un traitement égal à celui des instituteurs, comme elles le demandent depuis des décennies. Blagnac n'a pas d'institutrice publique pouvant bénéficier de cette avancée.

Sa loi prévoit l'extension des cours d'adultes, très favorablement accueillie par l'opinion car « la faim d'instruction gagne toutes les couches de la population ». Blagnac participe à cet engouement. Le Comité départemental dans sa séance du 29 décembre 1866, accorde la permission à Pierre Auguste Py, l'instituteur, de tenir un cours d'adultes. Il doit faire connaître à l'inspecteur d'académie « les jours, le nom des adultes, leur âge, leur profession et leur degré d'instruction ». Ces cours sont destinés « à des jeunes gens de seize ans accomplis et au-dessus, exerçant une profession agricole ou manuelle ». Auguste Py présente, en avril 1867, au concours de l'arrondissement de Toulouse, Antoine Hérisson, tout juste âgé de seize ans, fils d'un journalier et d'une couturière en franges. Pour l'inscrire, il adresse à l'Inspection académique : un acte de naissance de son élève ; une attestation prouvant qu'il « a suivi avec assiduité les cours d'adultes pendant l'hiver 1867 » et le certificat délivré par les conseillers municipaux, attestant qu'il est « de bonne vie et mœurs et qu'il s'occupe de travaux manuels ». Ces trois pièces « sont écrites sur papier libre, la seconde signée par l'instituteur et le maire, la première et la troisième visées par le maire ».

Antoine Hérisson réussit brillamment les épreuves consistant en « une dictée ; une page d'écriture en cursive, ronde et bâtarde ; des problèmes sur les quatre règles et le système métrique ; des questions de métrage, de cubage et d'arpentage ».

L'inspecteur d'académie choisit les sujets et les envoie « le même jour aux maires de tout le département sous pli cacheté pour être ouvert par le président de la commission de surveillance en présence des candidats réunis ».

Cette commission se compose « des délégués des cantons et des communes concernés, du maire et du curé du chef-lieu de canton et présidée par le Juge de Paix ou, à défaut, par le délégué présent le plus âgé ».

Comme aujourd'hui, il est interdit aux candidats « rangés par lettres alphabétiques, de communiquer entre eux et de posséder des livres ».

Les copies « renfermées dans un pli cacheté sont adressées à Monsieur l'inspecteur primaire de l'arrondissement puis corrigées par une commission formée de membres nommés par le préfet sur la proposition de l'inspecteur d'académie, présidée par l'inspecteur primaire ». Celui-ci adresse « le procès-verbal à l'inspecteur d'académie, Monsieur Cahuzac, avec la liste de classement ».

Le préfet fixe la date de la distribution des récompenses.

Aussi, le 16 septembre suivant, il écrit au maire de Blagnac : « Je vous prie de faire appeler le lauréat du concours entre adultes de l'arrondissement de Toulouse, Monsieur Hérisson (Antoine) et de lui remettre la récompense qui lui est décernée en présence des membres du conseil municipal ».

Des livres ou des livrets de Caisse d'épargne récompensent ces lauréats.

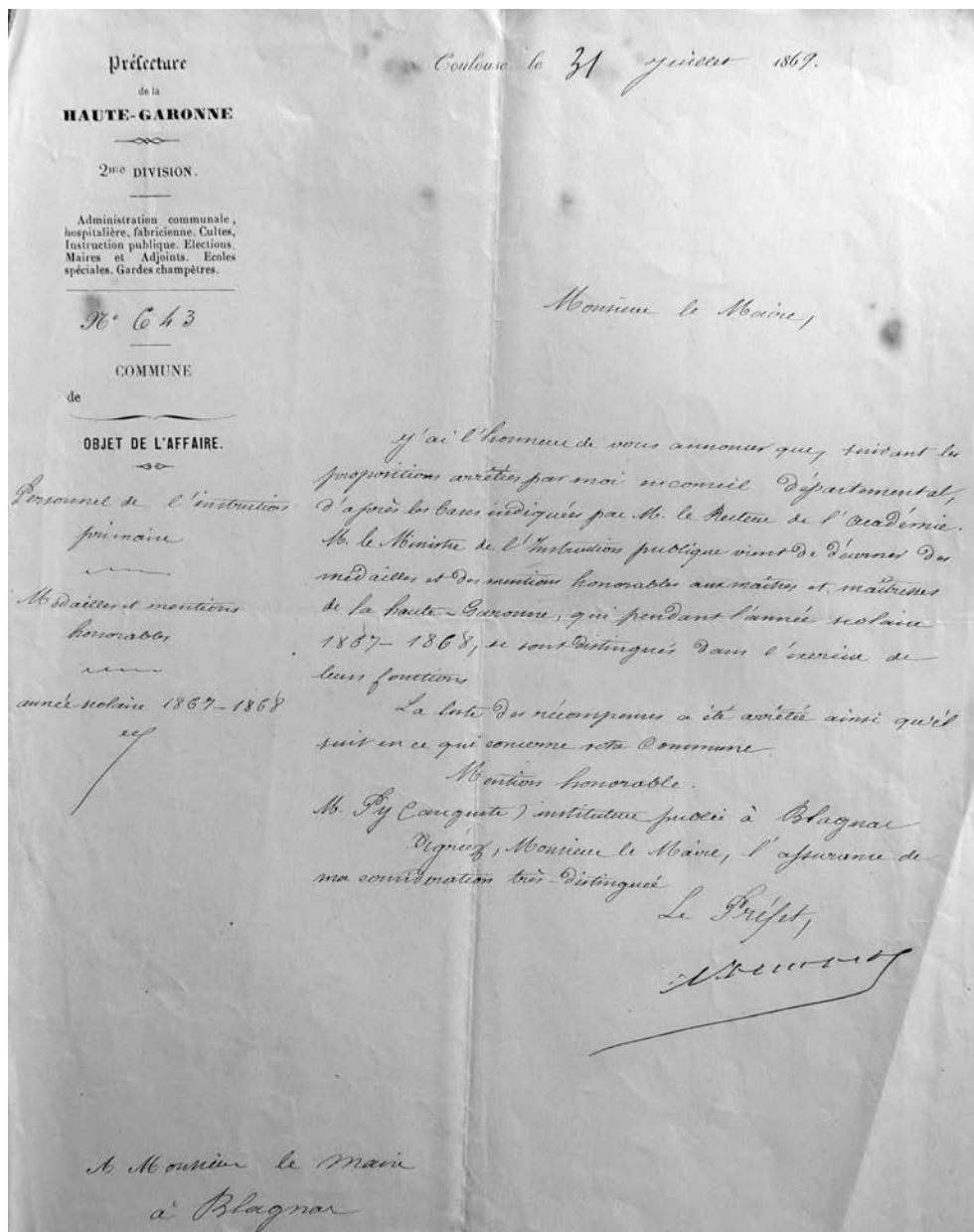
L'instituteur, Pierre Py, doit se rendre, le jeudi 31 octobre « à une heure de l'après-midi » à l'Hôtel de la préfecture. Là, auront lieu :

« 1) la distribution des récompenses décernées par la Commission départementale aux Instituteurs de la Haute-Garonne, directeurs de cours d'adultes

2) la distribution de médailles et de mentions honorables décernées par Son Excellence le Ministre de l'instruction publique aux membres de l'instruction primaire qui se sont distingués dans l'exercice de leurs fonctions ». Le maire est prié d'être présent. Pierre Auguste Py reçoit la « mention honorable ».

Déjà, le 20 avril 1867, le préfet lui fait part de la décision du Ministre de l'instruction publique du 18 avril qui « l'autorise à laisser fermée l'école depuis le jour de Pâques jusqu'au dimanche suivant. Cette faveur n'est accordée qu'aux maîtres qui ont ouvert un cours d'adultes pendant le dernier hiver ».

Enfin, en mars 1869, le Ministre de l'instruction publique sur la proposition du Conseil départemental lui accorde une indemnité de quatre-vingts francs pour les cours d'adultes qu'il a donnés en 1867 et en 1868. Cette somme « doit être prise sur les fonds de subvention affectés par le département et l'État aux dépenses ordinaires de l'instruction primaire ». Mais, le 27 avril, le conseil municipal refuse car « il ne reconnaît pas le droit au Ministre de l'instruction publique de disposer des deniers communaux ». Le préfet répond : « le conseil municipal a perdu de vue que (...) conformément à l'article 2 de la loi du 10 avril 1867, le Conseil départemental



▲ L'instituteur est gratifié de la Mention Honorable (A.M. Blagnac)

a décidé qu'un cours d'adultes pour les garçons serait établi à Blagnac (...) que l'article 7 de la loi précitée attribue expressément au Ministre de l'Instruction publique le droit de fixer, après avis du conseil municipal (il avait accepté le 11 août 1868) et sur la proposition du Préfet, l'indemnité qui pourra être accordée annuellement aux instituteurs dirigeant une classe communale d'adultes... ». Le conseil municipal avait décidé de « pourvoir seulement aux frais d'éclairage pour ce cours ». Mais après les indications données par le préfet « il reconnaît la parfaite légalité de la fixation faite par le Ministre et l'obligation pour la commune de payer au Sieur Py le montant de l'indemnité ».

La distribution de prix est plus que jamais mise à l'honneur.

Le 4 septembre 1867, l'Inspecteur d'Académie prévient l'instituteur, M.Py, « conformément à ma proposition, Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne, par sa décision du premier septembre courant, vous autorise à procéder le dimanche huit septembre courant à une distribution de prix aux élèves qui fréquentent votre école. Monsieur Debax, maire de la commune de Blagnac, a été désigné pour présider cette solennité... ».

Signé : l'Inspecteur d'Académie, Vidal Lablache.

La loi de Victor Duruy dans l'article 16, ajoute « les éléments de l'histoire et de la géographie de la France aux matières obligatoires de l'enseignement primaire ». Dans cet esprit, le 12 décembre 1867, le préfet envoie à l'instituteur « pour la bibliothèque scolaire les ouvrages ci-dessous, achetés au moyen des fonds départementaux : Les bons conseils de Monsieur le Maire ; Les grandes époques de la France en deux volumes ; Les veillées de Jean Rustique ; L'histoire des temps modernes ; L'Algérie française ; Napoléon III ; Souvenirs du Premier Empire ; Météorologie ; Astronomie vulgarisée ; Industrie moderne en deux volumes ; Les vignobles et les vergers ; Lectures des soirées d'hiver ; La botanique des écoles ; Les victoires de l'Empire ; Le trésor du cultivateur ; La comptabilité agricole.

Ces ouvrages seront envoyés successivement par la poste. Je vous prie de les inscrire sur vos inventaires ». Signé : Préfet Baron Dulimbart.

Cette énumération, un peu longue, montre la diversité des sujets abordés. Le développement de ces bibliothèques, scolaires ou communales, participe « au désir d'instruction ».

L'instituteur inscrit ces livres sur l'inventaire qui comporte déjà : « quatre tables en pente et leurs bancs (L : 3 mètres) ; deux tables en pente et leurs bancs

INSPECTION ACADEMIQUE
DE LA
Haute-Garonne.

Académie de Toulouse.

Coulouse, le 4 ^{fév} 1871

Monsieur l'Instituteur,

J'ai l'honneur de vous informer que, conformément à mes propositions, M. le Préfet de la Haute-Garonne, par décision en date du 27 février courant, vous a autorisé à procéder le dimanche 8 septembre courant, à une distribution de prix aux Elèves qui fréquentent votre école.

M. Debax, Maire de la Commune de Blagnac, a été désigné pour présider cette solennité. Avis lui a été directement donné de cette désignation.

Recevez, Monsieur l'Instituteur,
l'assurance de ma considération distinguée
L'Inspecteur d'Académie,
Vidal Zablarre

M^r Rey, Instituteur public, à Blagnac.

▲
Autorisation préfectorale pour la distribution des prix (A.M. Blagnac)

INSPECTION ACADEMIQUE
DE LA
Haute-Garonne.

Académie de Toulouse.

Coulouse, le 2 février 1871.

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous informer que, conformément à mes propositions, M. le Préfet de la Haute-Garonne, par décision en date du 27 février courant, a agréé le choix fait de M. Ferol, français Jules, pour remplir les fonctions d'Instituteur adjoint dans l'école communale de Blagnac, en remplacement de M. Dieux, appelé à un autre poste.

Je vous prie de vouloir bien procéder immédiatement à l'installation de M. Ferol et de lui adresser une copie certifiée de la présente lettre, qui lui servira de titre de nomination.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire,
l'assurance de ma considération très-distinguée
L'Inspecteur d'Académie,
Vidal Zablarre

▲
Nomination d'un instituteur adjoint (A.M. Blagnac)

(L : 4 mètres) ; une table plénière et ses deux bancs ; une chaire et sa rampe d'escalier ; deux tableaux noirs à calculer et deux chevalets ; vingt-quatre tableaux ou modèles d'écriture ; quatorze tableaux de maximes ; deux christes ; huit cartes géographiques ; un tableau des poids et mesures ; une table de multiplication et de division ; une table d'addition et de soustraction ; des Méthodes de lecture de Villemereux ; quatre Petit-Jean ; des alphabets ; une mappemonde ».

Nous ne reproduisons pas l'inventaire suivant qui a deux tables de plus mais surtout une liste « impressionnante » de livres : sur l'histoire de l'Allemagne, de l'Empire Ottoman, des régions françaises... sur la géographie de presque tous les départements... sur la mécanique expérimentale... sur l'agriculture etc.

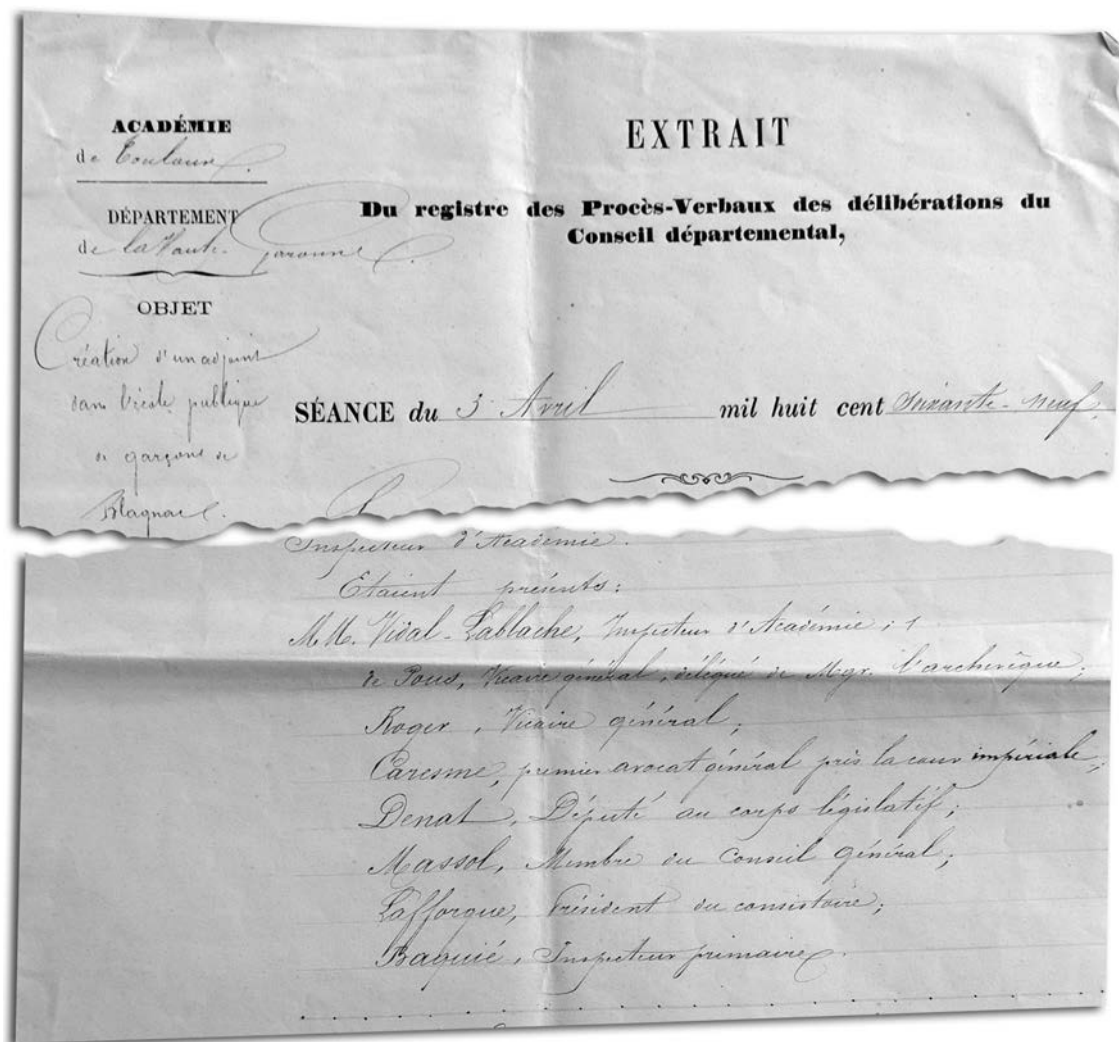
Au début de l'année 1869, le nombre de garçons scolarisés atteint quatre-vingt-dix et d'après le conseil municipal « il va s'accroître ». Cette augmentation s'explique par celle de la population (près de mille sept cent cinquante habitants) et surtout parce que les parents prennent de plus en plus conscience de l'importance de l'instruction et donc, envoient leurs enfants à l'école avec assiduité.

Conformément aux lois de 1850 et de 1867, le Conseil départemental de l'instruction publique décide, dans sa séance du 3 avril 1869, « qu'il est impérieux de nommer un adjoint dans l'école de garçons de Blagnac, à moins de compromettre la propriété de cette école et pour seconder l'instituteur ».

Dans ce Conseil, réuni à l'Hôtel de la préfecture, présidé par « Monsieur Vidal Lablache, inspecteur d'académie, en l'absence du préfet, sont présents : Pons, vicaire général, délégué de Monsieur l'archevêque ; l'abbé Roger, grand vicaire ; Caresme, premier avocat général près la Cour impériale ; Denat, député au Conseil législatif ; Massol, membre du Conseil général ; Lafforgue, président du Consistoire du culte réformé et Bacqué, Inspecteur primaire ».

Le préfet fait part de cette décision au maire le 28 avril. Les mêmes membres du Conseil départemental avec en plus le conseiller du préfet, Monsieur Serville et Cazeaux, un autre conseiller général de la Haute-Garonne, comme Massol, se réunissent à nouveau le 9 novembre. Ils rappellent l'article 6 de la loi du 10 avril 1867 : « Dans le cas où un adjoint est attaché à une école, le conseil départemental peut décider, sur la proposition du conseil municipal, qu'une partie du produit de la rétribution scolaire servira à son traitement ».

La municipalité de Blagnac préfère, sans se préoccuper du montant de



▲ Les membres du clergé sont bien représentés dans le Conseil départemental (A.M. Blagnac)

la rétribution scolaire, augmenter le traitement de l'instituteur titulaire pour que celui-ci paye l'adjoint.

Monsieur Serville, faisant fonction de préfet, présente cette décision : « *Le conseil municipal de Blagnac assure un traitement de seize cents francs à l'instituteur public de la commune à condition que le traitement du maître-adjoint qui ne peut dans aucun cas dépasser quatre cents francs, soit à sa charge* ».

Les membres du Conseil approuvent cette façon de procéder et leur délibération est signée par l'inspecteur d'académie. Ainsi, le salaire de l'instituteur communal s'élève, normalement, à mille deux cents francs s'il paie « convenablement » son adjoint.

Outre le traitement, l'article 3 de la loi de 1867, oblige la commune à « *fournir à l'adjoint un local convenable pour son habitation...* ».

Monsieur Deoux est nommé instituteur adjoint, début 1870, par l'inspecteur d'académie et le préfet « *a agréé ce choix* ». Le maire, prévenu par lettre, doit procéder à son installation, comme pour les instituteurs titulaires, et lui donner « *une copie de la présente lettre qui lui servira de titre de nomination* ».

Pierre Auguste Py, le titulaire, demande un logement pour « *M. Deoux et ses successeurs* » : sage décision car les adjoints ne restent guère que quelques mois (François Jules Sirol remplace très vite Deoux).

Dans sa séance du 13 novembre 1870, le conseil municipal vote « *qu'il sera logé dans l'ancienne maison Lavigne (...), achetée par la commune et dans la chambre qui donne dans la rue* ».

Les conseillers autorisent le maire, Joseph Bézard, à « *rendre cette chambre habitable sans la meubler. Les réparations, en particulier la fermeture des deux portes extérieures actuellement fermées par des planches, seront payées avec les dépenses imprévues* ».

Il semble que ces réparations n'ont pas été effectuées car, peu de temps après cette décision, il est déjà question de louer une pièce chez « l'habitant ».

Désormais, les problèmes de logement et de traitement posés par les adjoints s'ajoutent à ceux concernant les instituteurs titulaires. Ces adjoints vont souvent se plaindre et réclamer une augmentation. Pour l'obtenir, l'un d'eux se montre flatteur « *connaissant l'intérêt que porte le conseil municipal à la cause de l'Instruction populaire, je crois qu'il voudra rendre possible la situation de ceux qui sont chargés de la donner* ».

Soutenus par l'opinion, titulaires et adjoints, eux qui « *sont chargés d'ouvrir l'intelligence des enfants et de faire germer de bons sentiments dans leurs cœurs* », prennent conscience de leur valeur, de leur utilité et veulent être traités avec considération. Ils commencent à se sentir les égaux du curé, voire supérieurs à lui par leur influence auprès de la population qui, toutefois, n'en reste pas moins attachée à la pratique religieuse. À Blagnac comme partout en France, à la veille de la Troisième République, le curé et l'instituteur occupent, chacun, une place distincte toute aussi importante, mais dans un domaine différent. En réalité, depuis environ une décennie, la « cote » du curé stagne, celle de l'instituteur, partie de très bas, progresse.

Antoine Prost rend compte de cette évolution « *dont le vocabulaire est le fidèle témoin, qui substitue un terme valorisant à une étiquette descriptive : à la fin du Second Empire, dans la langue courante, le maître d'école devient un instituteur* ». Les idées de Victor Duruy sur la gratuité et la laïcité, de mieux en mieux acceptées, se répandent, tout d'abord, dans les villes et peu à peu dans les campagnes.

Certains, comme Jean Macé, fondateur, en 1866, de la Ligue de l'Enseignement,



►
Écoliers dans la cour
d'une école
H. B. Monnier -
Musée du Louvre

les défendent et militent même pour une école laïque, obligatoire et gratuite.

Lorsqu'il laisse son ministère en 1869, Victor Duruy, même s'il n'est pas allé aussi loin qu'il le souhaitait, a corrigé les lacunes de la loi de 1850 et ébauché les grandes réformes qui vont suivre en parachevant son œuvre.

Durant le Second Empire, de nombreux changements s'opèrent à Blagnac. Des religieuses s'installent pour la première fois dans cette commune et règlent, pour un temps, le problème de l'instruction des filles.

Les garçons fréquentent l'école primaire publique pendant des périodes de plus en plus longues et s'y rendent en plus grand nombre ; ce qui entraîne la nomination d'un adjoint.

La construction d'une école, tant réclamée par l'inspection académique, devient, enfin, une réalité.

Reste à faire de même pour les filles...

La municipalité, comme les précédentes, toujours respectueuse de la Loi, se l'imposera bientôt...

Conclusion

Entre le système « rêvé » par la Révolution de 1789 et « l'avant » Jules Ferry, trois étapes jalonnent ce XIX^e siècle, « siècle par excellence de l'école » : les ordonnances royales, notamment celle de 1816, la loi du 28 juin 1833 sur l'instruction primaire des garçons, dite loi Guizot et celle du 15 mars 1850, dite loi Falloux.

Avec le recul du temps, leurs différences, ressenties par les contemporains, s'effacent. Car, en fait, au-delà des rivalités entre l'école privée et l'école publique, elles poursuivent le même but : renforcer l'influence de l'État, malgré le rôle important joué par les notables locaux et le clergé et mettre en place une école pour tous désirée par la population et devenue, peu à peu,



◀ Jean Macé

plus efficace grâce à une meilleure formation des maîtres.

À chaque fois, se dégage une sorte de continuité qui amène le texte législatif à reprendre, du moins en partie, les dispositions du précédent, à l'adapter aux circonstances du moment ou à l'expérience acquise.

Ainsi, Victor Duruy, en 1867, s'appuyant sur l'article 36 de la loi de 1850, ouvre la voie vers une école totalement gratuite en donnant aux communes les moyens de la financer. Il incite les « pères de famille » à envoyer leurs enfants à l'école primaire : c'est là un pas vers l'obligation de l'enseignement. Une pétition, lancée par Jean Macé au nom de la Ligue de l'Enseignement, recueille un million deux cent soixante-dix mille signatures pour un enseignement obligatoire et gratuit.

Jules Ferry reprend, lui aussi, les idées déjà bien répandues dans la population et chez les instituteurs, bientôt appelés « les hussards noirs », et stratégiquement, procède par étapes pour faire adopter sa loi du 28 mars 1882, rendant l'école primaire gratuite, obligatoire et laïque.

Le petit village de Blagnac aborde ce XIX^e siècle en s'étant déjà, sous l'Ancien Régime, préoccupé, avec de médiocres résultats il est vrai, de l'instruction de ses jeunes habitants.

Prêtes à continuer dans cette voie, les municipalités, politiquement en accord avec les gouvernements successifs, se conforment, en matière d'enseignement des garçons, aux diverses lois, « docilement » ou, parfois, sur l'insistance des autorités préfectorales et académiques, notamment pour la construction d'une « vraie » école.

Elles réservent une bonne partie du budget au traitement de l'instituteur, à l'accueil des indigents dont elles déterminent le nombre sur la proposition du préfet.

Sous le Second Empire, elles résolvent, tant bien que mal, les problèmes posés par le logement des instituteurs puis des adjoints et essaient de répondre, dans la mesure du possible, à leurs exigences financières.

Au début du siècle, les Blagnacais, peu enclins à envoyer à l'école leurs enfants très utiles aux travaux des champs, évoluent, même si, à certaines périodes de l'année, ils ne peuvent pas se passer de leur aide et doivent les garder. Ils reconnaissent, pour leurs enfants l'utilité de l'instruction qui fait d'eux des citoyens « éclairés », conscients de leurs droits et de leurs devoirs. Ils accordent,

de plus en plus, leur confiance et leur estime à l'instituteur public (l'instituteur libre a « disparu » de Blagnac), « détenteur du savoir ».

Quelques-uns suivent des cours du soir pour parfaire leurs connaissances. Peu à peu, l'alphabétisation progresse, en particulier chez les hommes, les femmes accusant un net retard. Les pères et les époux signent au bas de l'acte de mariage, les mères rarement, les épouses, parfois. Certains Blagnacais, même modestes, tel le jardinier de M. Ferradou, savent écrire des lettres au maire pour des demandes ou des réclamations.

Les instituteurs s'affranchissent de la tutelle des autorités locales, conseillers municipaux et curé, et n'hésitent pas à les « contrer ». L'exemple d'Auguste Py est caractéristique : soutenu par le préfet, il donne des cours d'adultes en dépit des réticences de la municipalité. Pédagogue zélé, il reçoit maintes preuves de reconnaissance de la part du préfet et l'inspecteur d'académie le nomme directeur d'une école laïque à Toulouse en 1871.

Les services préfectoraux et académiques, représentants de l'État, s'emploient ainsi à valoriser le rôle des instituteurs, à encourager et à récompenser leur travail. Vers la fin du Second Empire, grâce à leur « fonctionnarisation », les instituteurs acquièrent leur indépendance au niveau local mais n'échappent pas à l'emprise de l'État.

L'école « gratuite, obligatoire, laïque pour tous », déjà souhaitée par Talleyrand et Condorcet en 1791 et 1792, se concrétise, dans tout le pays, près d'un siècle plus tard avec la Troisième République.

À Blagnac, l'achèvement de ce lent processus favorise les filles, grandes gagnantes des nouvelles lois qui leur ouvrent, enfin, les portes d'une école primaire publique, comparable, à quelques nuances près, à celle des garçons. En France, le XIX^e siècle fait référence en matière d'enseignement et joue, indéniablement, un rôle important dans son histoire qui est loin d'être close.

De nos jours, encore, le débat sur l'école s'invite dans l'actualité.

Suzanne Béret

Sources et Bibliographie :

- Archives municipales de Blagnac :

Série D : 1D11 à 1D22

Série E : Registres paroissiaux et État civil

Série F : Recensements de 1831 à 1872

Série L : 2L1

Série R : 1R1 ; 1R2 ; 1R3 ; 1R5 ; 1R6 ; 1R7

- Archives départementales de la Haute-Garonne

Série T : 1T1

- Bulletin des Lois :

« Loi sur l'Instruction primaire », Paris, imprimerie royale, 28 juin 1833

« Loi relative aux Instituteurs communaux », Paris, imprimerie nationale, 11 janvier 1850

« Loi sur l'Enseignement », Paris, imprimerie nationale, 15 mars 1850

« Loi sur l'Enseignement primaire », Paris, imprimerie impériale, 10 avril 1867

- Revue « Blagnac, Questions d'Histoire », numéros : 7 ; 8 ; 9 ; 12 ; 30 ; 36

DEVAUX (Olivier), « L'Enseignement à Toulouse sous la Restauration », Presses de l'Université des Sciences Sociales de Toulouse, 1994

ECHE (Guy), « Blagnac, Ville et Village », Toulouse, Eché 1985

LAVIGNE (Bertrand), « Histoire de Blagnac », Toulouse 1875, réédition Marseille, Lafitte, 1978

LEFEBURE (Christophe), « Le temps des écoles », Ed. Hazam, Paris, 2000

MERGNAC (Marie-Odile), sous la direction de, « Les écoliers et leurs maîtres en France d'autrefois » Ed. Archives et Cultures, Paris, 2005

MINNE (Berthe) « L'enfant » in « La vie populaire en France du Moyen-âge nos jours » Ed. Diderot, 1966

MULLER (Philippe), « Vive l'École républicaine, textes et discours fondateurs » Ed. Libro, Paris, 1999

PARIAS (Louis-Henri), sous la direction de, « Histoire générale de l'Enseignement et de l'Éducation en France », Tome III, Ed. Nouvelle Librairie de France, Paris, 1981

PROST (Antoine), « L'Enseignement en France » Ed. Armand Colin, Paris, 1968
Ouvrage collectif d'Enseignants honoraires,

« Blagnac 1789-1799. Le Village et la Révolution » Ed. Les Amis des Archives de la Haute-Garonne, Toulouse, 1989

ANNEXE

Voici la réponse du conseil municipal telle qu'elle a été écrite avec l'orthographe et les tournures de phrases de l'époque :

1) « Que si la salle de classe n'est pas assez éclairée et n'a pas tout à fait la hauteur voulue par le règlement c'est que cette maison qui est presque neuve n'a pas été construite spécialement pour servir d'école, que néanmoins moyennant d'abattre une cloison qui fut établie il y a quelques années à une époque où le nombre d'élèves était beaucoup plus considérable qu'aujourd'hui pour former deux divisions d'élèves (lorsque, de 1833 à 1848, Gervais Charles Durand et son frère, Jean-François, enseignaient les garçons, chacun dans une salle), division qui n'est plus nécessaire par suite du petit nombre d'élèves qui fréquentent l'école en ce moment, on peut rendre tout de suite cette salle très vaste et l'éclairer par quatre fenêtres dont deux au levant et deux au couchant, qu'enfin dans un temps où l'instituteur de l'époque avait jusqu'à cent cinq élèves M. le Général Roguet, qui était alors président du Conseil général du département, vint visiter la commune et étant allé voir l'école il en fit de grands éloges en disant hautement à tout le corps municipal qui l'escortait qu'en fait de commune rurale, il n'avait jamais vu une salle d'école aussi vaste, avec d'aussi nombreux élèves et aussi bien disposée et appropriée.

2) Que pour ce qui concerne les latrines, sans doute il serait plus convenable pour l'instituteur et sa famille qu'elles fussent dans l'habitation même comme c'est dans les villes. Mais quant à la surveillance à exercer sur les élèves qui se rendent à ces lieux il serait peut-être moins facile de les surveiller si les latrines étaient dans l'intérieur que là où elles sont établies, car se trouvant en face des fenêtres de la salle d'école, de l'autre côté de la promenade à une distance peut-être moins grande qu'elles le seraient si elles étaient dans la maison, l'instituteur en faisant la classe peut mieux les voir et les surveiller en jetant de temps à autre ses regards par les fenêtres.

3) Que quant au logement personnel de l'instituteur, l'assemblée ne pense pas qu'il soit mal distribué et insalubre car cette vaste maison longe d'un côté la grande rue de l'église et de l'autre la promenade publique dont elle domine le tertre ou terrasse qui est en contre-bas de deux mètres environ de l'habitation. Au rez-de-chaussée se trouve la cuisine et une salle à manger attenante et au-dessus de ces pièces sont deux chambres à coucher donnant toujours sur cette promenade. On ne s'explique pas pourquoi l'instituteur a préféré convertir en chambre à coucher la salle à manger au rez-de-chaussée qui se trouve à côté de la salle d'école.

La seule pièce qui présente de l'humidité et qui soit froide c'est la cuisine, l'humidité provient de l'eau qu'on laisse tomber de l'évier en faisant la vaisselle et de la trop grande quantité d'eau que l'on répand sur le carrellement pour balayer. Sans cette funeste habitude on ne peut pas dire ni penser qu'une pièce dont les croisées donnant sur la promenade exposées au soleil presque toute la journée et dont le sol et le carrellement dominant de plus de deux mètres cette promenade puisse présenter les caractères d'humidité et d'insalubrité signalés par Monsieur l'inspecteur.

La froideur est occasionnée par les vents qui s'infiltrent par la porte de cette cuisine qui donne dans la sus dite cour. Pour pallier à cet inconvénient le propriétaire vient de se charger de faire murer la sus dite porte.

Ainsi, moyennant que cette porte disparaisse et que l'on s'abstienne de laisser tomber de l'eau de l'évier sur le carrellement, la cuisine deviendra très habitable et on dispensera ainsi le propriétaire qui probablement ne voudrait pas le faire afin de prévenir la pourriture du plancher, à convertir en cuisine la petite pièce du premier étage qui est une chambre à coucher très convenable avec chambranle en marbre à la cheminée.

4) Il est à présumer que l'instituteur et sa femme n'ont pas contracté dans cette maison des douleurs rhumatismales dont ils paraissent se plaindre, si l'on considère que

son prédécesseur qui y est resté deux ans et le prédécesseur à ce dernier vingt-six ans y ont jouit de bonne santé.

5) Enfin l'administration municipale regrette vivement que les ressources financières ne lui permettent pas de doter encore la commune d'une maison d'école. Elle espère pourtant le faire dans quelques années où elle pourra trouver des fonds suffisants dans la vente d'un nombre considérable de peupliers qu'elle possède dans son ramier et qui sont encore en pleine vigueur. Jusqu'à ce moment que le conseil municipal hâtera de tous ses moyens, M. l'Instituteur reconnaîtra lui-même que cette maison est la plus convenable, la plus vaste et le meilleur marché de la commune et située seulement à trente mètres de l'église. Toutefois, la commune va faire exécuter immédiatement les réparations locatives qui sont à sa charge et le propriétaire de son côté, celles qui le concernent ».

Ce texte est intéressant par la description qu'il donne de cette maison et par les arguments invoqués, souvent « savoureux », pour démontrer qu'elle est tout à fait habitable : si la cuisine est humide, c'est parce qu'on laisse tomber de l'eau en lavant la vaisselle... les instituteurs précédents y ont joui d'une bonne santé... et convenable pour une école : il suffit d'abattre une cloison... de percer quatre fenêtres... les latrines sont plus faciles à surveiller de l'autre côté de la Promenade (c'est-à-dire près de l'église)... située à seulement trente mètres de l'église... (très pratique pour amener les élèves aux offices religieux). Tout en se justifiant, les conseillers municipaux terminent en faisant preuve de bonne volonté. L'école sera construite en 1869-70 (voir les numéros 7 et 12 de la revue « Blagnac, Questions d'Histoire »).

Archives municipales de Blagnac : 1D21

►
« Une salle d'école »
gravure extraite de
« La vie rustique » de
Theuriet.
Dessin de
L. Lhermitte
et gravure de
Bellenger -
B.N. Cabinet
des Estampes



L'œuvre d'Abel Fabre 1846-1922

La biographie du sculpteur blagnacais Abel Fabre publiée dans le numéro 20 de notre revue était illustrée par de simples dessins de ses œuvres. Nous avons souhaité, dans cet article, donner à ses créations la présentation qu'elles méritent et poursuivre leur évocation ébauchée dans notre avant-dernier numéro.

À l'exception du monument aux morts de Blagnac, les sculptures d'Abel Fabre connues à ce jour embellissent la ville rose.

Statue de Saint-Nicolas

Saint patron de la Lorraine et protecteur des enfants, Saint-Nicolas est fêté tous les 6 décembre, jour anniversaire de sa mort. La légende du père Noël a été créée à partir de son personnage. Très populaire notamment en Grèce et dans l'église latine, c'est aussi l'un des saints les plus représentés dans l'iconographie religieuse. Vitraux des églises, tableaux, statues le représentent souvent en costume d'évêque. Ses légendes offrent une riche matière à création. Sur les images d'Épinal, il donne des jouets aux enfants sages pendant que son voisin, le père Fouettard, distribue des claques aux garnements.

Le personnage de Saint-Nicolas est inspiré de Nicolas de Myre, né en Asie-Mineure entre 250 et 270 après Jésus-Christ et mort vers 345 dans la ville portuaire de Myre.

Sa vie et ses actes sont entourés de légende. La statue de Saint-Nicolas sculptée par Abel Fabre se trouve dans l'église Saint-Nicolas, en plein cœur du quartier Saint-Cyprien, à Toulouse.



▼
Statue de
Saint-Nicolas
à Saint-Cyprien -
(Cliché Ph. Garcia)

Stèle Deffès

Cette sculpture d'Abel Fabre est inaugurée le 14 juillet 1904 au cimetière Terre-Cabade de Toulouse.

Fils d'un tailleur d'habits, Louis Deffès voit le jour à Toulouse le 24 juillet 1819. Il acquiert les premiers rudiments de formation musicale à la maîtrise de Notre-Dame de la Daurade avant de suivre les cours de M. Ladousse, professeur de musique. Admis à la prestigieuse École Royale de Musique de Paris en 1839, c'est en diligence qu'il s'éloigne pour la première fois de sa famille. En 1845, sa chanson « La Toulousaine » mise en musique à partir d'un texte de Louis Mengaud obtient un succès populaire considérable auquel il doit la célébrité. Le prix de Rome de composition musicale obtenu deux ans plus tard



lui permet d'intégrer, pendant trois ans, la Villa Médicis où sont réunis les talents artistiques les plus prometteurs.

La carrière de compositeur de Louis Deffès se déroule essentiellement à Paris jusqu'en 1883. Cette année-là, il retourne dans sa région natale pour prendre la direction du Conservatoire de Toulouse jusqu'à sa mort survenue le 28 mai 1900.

Ses nombreuses compositions musicales parmi lesquelles « Jessica » et « Les Noces de Fernande », ses plus grands succès, sont bien oubliées.

Seule exception, la célèbre « Toulousaine », devenue notre hymne régional, a traversé les décennies jusqu'à nos jours.

Berger jouant avec une panthère

Cette création vaut à Abel Fabre une mention honorable au salon parisien des artistes français de 1886. Sa réplique en bronze placée au jardin royal est malheureusement fondue par l'occupant allemand en 1942 pour alimenter

l'industrie d'armes de guerre. Triste fin pour une œuvre d'art. De nos jours, l'original en plâtre est conservé dans les réserves du musée des Augustins. Cette superbe sculpture est à l'origine de la célébrité de son auteur en pays toulousain.



◀
Berger -
CPA
(Collection J. Sicart)

Le Comte de Toulouse jurant fidélité aux coutumes de la ville

Raimond VI alors âgé de 38 ans devient comte de Toulouse à la mort de son père survenue en 1194. Excommunié par le pape pour cause d'indulgence envers les cathares, il voit fondre sur lui la croisade dite « des Albigeois » à laquelle il est contraint de se joindre.

Dépouillé par le concile de Latran de 1215, il se réfugie en Aragon. Ce n'est qu'en 1217 qu'il recouvre son comté de Toulouse à la grande joie de ses habitants.

Le fronton sculpté par Abel Fabre domine la façade du Capitole, côté jardin, face à la rue du Poids-de-l'Huile.

Était-il bien cohérent, à l'aube du XX^e siècle, d'ajouter un haut-relief au sommet d'un édifice datant du XVIII^e siècle ? Chacun jugera...



▶
Allégorie de l'architecture.
(Voir photo couleur en quatrième de couverture)
(Cliché Ph. Garcia)

◀
Le Comte de Toulouse jurant fidélité aux coutumes de la ville -
(Cliché Ph. Garcia)

Allégorie de l'architecture

Cette création décore la façade de l'École des Beaux-Arts inaugurée en 1894. Elle représente une jeune femme symbolisant l'architecture.

Période de prospérité, la Belle Époque est un véritable Âge d'Or pour les architectes. Les superbes immeubles bordant la rue de Metz et la rue Alsace-Lorraine en témoignent.



Le sculpteur blagnacais Abel Fabre s'éteint à Bachos-Binos le 21 août 1922.

Jacques Sicart

Sources

Revue « Blagnac, Questions d'Histoire » n°20

WOLFF (Philippe) : « Les Toulousains dans l'Histoire »

SALIES (Pierre) : « Dictionnaire des rues de Toulouse »

Le rond-point Jean Maga

Venant de Toulouse, le tout nouveau tramway entre sur le territoire blagnacais en franchissant le Touch et le rond-point Jean Maga. Au cours des siècles, la configuration de ce lieu a bien changé, mais, que l'on soit Gaulois, Romains, sujets du seigneur jusqu'à la Révolution de 1789 ou Blagnacais d'aujourd'hui, il a été et reste le passage privilégié de Toulouse à Blagnac.

La simple « fourche » de l'Antiquité pour se diriger vers le Gers par la voie empierrée découverte il y a une vingtaine d'années ou vers Blagnac et Grenade par « Malard » devient « carrefour » * dans la décennie 1780 avec la percée de la route de Grenade et de l'avenue du Général Compans (noms actuels), « grand carrefour » deux siècles plus tard avec l'afflux des voitures nécessitant un pont supplémentaire et une voie rapide et, enfin, « rond-point » vers 1993, baptisé « Jean Maga » en juin 1997.

Cette année-là, le Conseil municipal, présidé par le maire, Bernard Keller, rend hommage à Jean Maga, un des leurs, élu de 1965 à 1989. Thierry Gervais, adjoint au Maire, propose cette dénomination et rappelle qui était Jean Maga, décédé un an auparavant, le 16 mai 1996.

Enfant, Jean Maga, né à Toulouse le 22 janvier 1915, a un départ difficile dans l'existence. Orphelin de père « tombé au Champ d'Honneur » durant la guerre de 1914-1918, il est élevé par sa mère qui, au prix de sacrifices, lui permet de passer avec succès le baccalauréat. Fort intelligent, capable de continuer des études, il doit les abandonner faute de ressources financières et entre dans la vie active aux Ponts et Chaussées. Il y fait carrière et, d'étape en étape, arrive au grade d'ingénieur.

En mai 1940, il est fait prisonnier, mais réussit à s'évader en septembre, ce qui lui vaut la Croix du Combattant et les galons de lieutenant.

Il exerce son métier à Mirandol dans le Tarn, à Toulouse en 1942, à Salies-du-Salat en 1947 et, de nouveau à Toulouse en 1964 tout en habitant à Blagnac depuis 1961. Partout où il passe, les élus, le public et le personnel placé sous ses ordres apprécient ses solides connaissances acquises grâce à son intelligence et à sa volonté, son sens du service public et ses qualités humaines.

Marié à Pauline Villemur, il est père de cinq enfants qui tous réussiront leur vie professionnelle.

Pauline est pour lui une épouse attentionnée, surtout lorsqu'il doit subir des interventions chirurgicales longues et pénibles et pour leurs enfants, une mère dévouée et aimante.

En 1965, tout en continuant ses fonctions d'ingénieur, il se lance dans la vie politique et municipale qui, très vite, le passionne.

Monsieur Gervais détaille les mandats de Jean Maga depuis cette date.

« 1965 : Première élection.

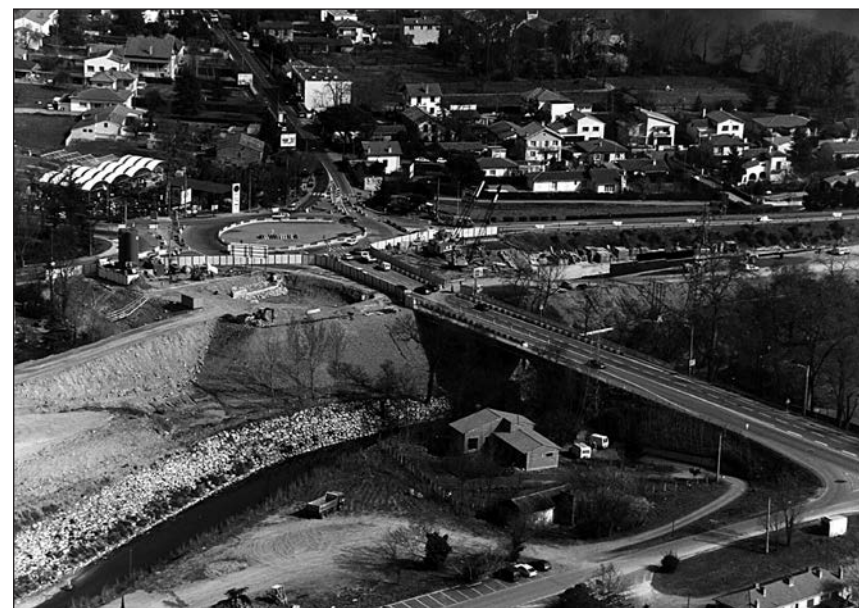
Conseiller municipal, nommé à la tête de la Commission des Finances/Travaux pour ses connaissances dans ces domaines.

►
Jean Maga
et son épouse
pour leur 50^e
anniversaire de
mariage -
(Collection
Famille Maga)





◀
1988 -
Le grand
carrefour
(Photothèque
municipale)



▶
1993 -
Ébauche du
rond-point
(Photothèque
municipale)

Il fait aussi partie de la Commission des chemins.

1971 : Il est élu Premier Adjoint et Adjoint aux Travaux à la majorité des voix.

1977 : Il est réélu Premier Adjoint et nommé Président de la Commission des Travaux d'infrastructure.

1983 : En sa qualité de doyen, il ouvre la séance. Ne souhaitant pas renouveler ses fonctions de Premier Adjoint, il sera élu neuvième adjoint et la délégation des Travaux et du P.O.S. lui sera confiée.

1989 : Il est élu conseiller municipal et sera membre de la Commission d'Urbanisme et de la Commission d'Équipement Travaux ».

Les conseillers municipaux adoptent la proposition de Thierry Gervais à l'unanimité et se réjouissent de cette dénomination, en particulier, Madame Lamort de Gail. Pour elle, en effet, « Monsieur Maga représentait l'exemple même de l'intégrité et de la compétence réunies ».

Pour faire cet éloge, Monsieur Gervais s'est inspiré du discours de Monsieur Le Guillou, le supérieur de Jean Maga à la D.D.E. , prononcé, en 1976, lors de la remise de la distinction de Chevalier de l'Ordre du Mérite

à ce brillant ingénieur.

La période durant laquelle Jean Maga assume ses cinq mandats, se révèle propice à des changements dus à la croissance démographique de Blagnac : environ 5 400 habitants au début des années 1960 et plus de 17 000 en 1990. Sa perspicacité, ses méthodes judicieuses, son souci de l'intérêt général se dévoilent au fil de la lecture des délibérations municipales.

Dès 1969, il pressent que « les routes actuelles vont être saturées » et il conseille « des aménagements, la création de voies nouvelles, l'adaptation des voies existantes pour permettre d'écouler, avec le maximum d'efficacité, le trafic prévisible à un horizon relativement rapproché... ». Pour la desserte de l'aéroport, il demande « d'aménager le carrefour du Pont où cinq voies affluent » ainsi que « la rue Vélasquez ».

En 1971, il insiste pour que le Conseil municipal approuve le projet d'une zone industrielle (Z.A.D.) autour de la nouvelle aérogare « qui aurait pour avantages la création d'emplois nouveaux ».

La même année, il est à l'origine de la mise en place « d'un service technique chargé, avec tous les corps de métiers nécessaires, de l'entretien de la voirie, des espaces verts, de la signalisation, des bâtiments communaux, du contrôle des entreprises fonctionnant en régie, du bloc technique de la piscine,



◀
**1996 -
 le rond-point
 (Photothèque
 municipale)**

du contact avec le public... »

Pour la réussite du Plan d'Urbanisme, il négocie avec diplomatie les acquisitions de terrains indispensables aux nouveaux quartiers : Ritouret, Grand-Noble, aux nouveaux lotissements : Pons, Coucourou, etc. Il anticipe leurs dessertes et celles des réalisations sportives, culturelles, sociales : piscine, patinoire, Odyssud, groupes scolaires, crèches... sans oublier celle



◀
**2009 :
 le rond-point
 dénommé
 Jean Maga
 (Photothèque
 municipale)**

de l'aéroport en pleine extension.

Le 19 mars 1989, lorsqu'il abandonne sa fonction de premier adjoint, il fait le bilan de tout ce qui a été réalisé « *dans l'unique souci du bien-être et de l'amélioration des conditions de vie des Blagnacais* ». Il reconnaît « *qu'il reste bien des choses à faire, des lacunes à combler...* » mais il « *fait confiance à la nouvelle équipe* » dont il fait partie en tant que simple conseiller municipal et « *l'assure de son dévouement* ».

Technicien averti, bâtisseur et aménageur, Jean Maga, avec ses amis du Conseil municipal, a réussi à faire de Blagnac, « autrefois bourg rural, une ville active et dynamique » et mérite bien que le plus grand rond-point, à l'entrée de cette ville, porte son nom.

Aujourd'hui, la traversée par le tramway du « rond-point Jean Maga » a exigé des travaux particulièrement importants qui en font le seul ouvrage d'art de toute la ligne.

Suzanne Béret

*Au début du Premier Empire, une borne, placée à ce carrefour, guidait le voyageur soit vers Lectoure soit vers Grenade.

Ce témoin du passé, en ce moment « mis en valeur » place des Arts, reste sans soins, se dégrade et va disparaître.

Une fois de plus, nous alertons les services municipaux, ceux du Patrimoine en particulier, pour sauver cette borne indicatrice assez rare et vieille d'au moins deux siècles.

Sources

Archives municipales de Blagnac
 Série D : 1D32 à 1D40

Délibérations du Conseil municipal en date du 26 juin 1997



Robert Caussat (1919-2010)

Le 13 octobre 2010, s'est éteint un membre fondateur de notre association : Robert Caussat. Ce militant communiste, après une enfance laborieuse, connaît, par son opposition à l'occupant nazi et au Régime de Vichy, une jeunesse particulièrement douloureuse et s'est consacré, ensuite, à témoigner, sans ostentation mais avec conviction, de son vécu et de celui de ses compagnons de la Résistance.

Né le 1^{er} octobre 1919 à Toulouse dans une famille modeste : mère couturière, père très éprouvé physiquement par le conflit 1914-1918, Robert Jacques Jean Caussat, enfant intelligent et doué intellectuellement, doit, pour des raisons financières et malgré l'insistance de son instituteur, entrer dans le monde du travail juste après l'obtention du Certificat d'Études.

Là, encore très jeune, il s'implique dans le syndicalisme, s'inscrit aux Jeunesses Communistes et fréquente les Auberges de Jeunesse dont il apprécie l'esprit de camaraderie et la vie de groupe.

Dans tous ces milieux, il se fait de nombreux amis : en particulier, Jean et Jeannette Weidknet, Yves Bettini et Angèle Del Rio, née à Toulouse de parents espagnols, qu'il rencontre, dès octobre 1937, au café « Machado » à Casselardit où Yves et Robert organisent des réunions pour recruter de jeunes communistes. Angèle Del Rio se joint tout naturellement à eux. Robert est, alors, employé chez Dewoitine comme ajusteur-mécanicien et habite avec



◀
1938 -
Robert sur la plage
du Racou -
(Collection Angèle
Bettini del Rio)

▶
Entre 1936 et 1939
- Collecteurs de
fonds pour l'Espagne
Républicaine -
Le premier
à gauche :
Yves Bettini -
Photo prise
par Robert Caussat
(dont on voit l'ombre
sur le cliché)



ses parents rue Averseng Delorme à Toulouse.

Épris de justice et de liberté, combatif et même « fonceur », Robert soutient la cause des Républicains espagnols et fait partie, avec Yves Bettini, des « collecteurs des Jeunesses Communistes de Toulouse » pour leur venir en aide. En 1940, lorsque s'achève « la Drôle de Guerre » par l'allégeance du Maréchal Pétain à l'ennemi nazi, Robert et ses camarades se révoltent. Le 5 novembre, lors de la visite du Maréchal à Toulouse, Yves Bettini, sa fiancée, Angèle Del Rio, Marcel Clouet, Jean Bertrand, André Delacourtie et, bien sûr, Robert Caussat imaginent un ingénieux système pour envoyer sur le cortège, depuis le toit du 13 rue Alsace-Lorraine, des tracts appelant à la lutte contre le Régime de Vichy. Aucun de ces tracts n'a été conservé mais, d'après Angèle Bettini, Yves et Robert se sont inspirés d'un article du journal clandestin « Avant-Garde » intitulé « Lettre de la Jeunesse de France au maréchal félon ».

Une énergique et fructueuse opération de police
à l'actif des préfets de la Haute-Garonne
et du Tarn

ONZE COMMUNISTES sont arrêtés à Toulouse et à Albi

Une vaste organisation antifrançaise
est ainsi brisée

Au cours de la semaine dernière, quelques incidents venant, au surplus, renforcer la décision du parquet et de la préfecture de la Haute-Garonne pour poursuivre, avec une extrême rigueur, la répression judiciaire.

En effet, dans plusieurs rues de la ville, des tracts tendancieux étaient distribués, ou des affiches à tendances antinationales étaient placardées pendant la nuit.

Dans quelques quartiers excentriques, on avait même distribué des numéros clandestins de « La Relève » et de « l'Humanité ».

Enfin, du haut de quelques immeubles, place Esquirol, au coin de la rue Dussaut et de la rue Alsace, sur l'avenue Jean-Jaurès, et du balcon d'un cinéma au square Wilson, des tracts d'inspiration étrangère avaient été distribués.

C'est pourquoi il fut décidé d'agir vite. Les recherches ont porté leurs fruits : neuf communistes viennent d'être arrêtés, qui tous ont reconnu les délits pour lesquels ils sont inculpés.

Il s'agit de :
Jean Bertrand, ajusteur-mécanicien, 18 ans, demeurant 30, rue Benjamin-Constant; Marcel Clouet, 29 ans, charpentier, rue Adonis; Robert Caussat, 21 ans, ajusteur-mécanicien, 19, rue Aversenq-Delorme; Pierre Lacraberis, 18 ans, apprenti ajusteur, 13, avenue Jules-Guicade; Pierre Bettini, 58 ans, peintre statuaire, 19, rue Laganne et son fils Yves Bettini, 18 ans, dessinateur, demeurant avec lui; Armand Buisson, 17 ans, pêcheur de sable, 14, rue Peyrolières; Angèle Delrio, 18 ans, remmailleuse, 2, rue du Printemps et Marcel Gainza, 25 ans, artisan, 12, rue Jacques-Darré.

Tous, dès ce matin, ont été amenés au parquet et interrogés. Une

information judiciaire a été confiée à M. Gleises, doyen des juges d'instruction.

Une machine ingénieuse

Des premières indications recueillies par M. Gleises, il ressort que Jean Bertrand était l'animateur de la propagande communiste à Toulouse et dans la région. Il est l'inventeur de petites machines genre « tapettes » qui servaient à la projection des tracts. Il s'agit d'une machine fort ingénieuse en même temps que très simple : A l'aide d'un ressort, les tracts étaient maintenus sur une planchette et le ressort était déclenché automatiquement après six ou sept minutes d'attente lorsque le contrepoids réalésé par un récipient rempli d'eau faisait basculer. Pour cela, l'eau s'échappait goutte à goutte du récipient.

La machine était placée sur les toits des immeubles, mise en action, puis les communistes redescendaient précipitamment et n'avaient plus, dans la rue, mêlés à la foule, qu'à considérer l'effet produit. Sur le toit, dès que le contrepoids avait joué, les tracts étaient libérés, poussés par le vent et venaient tomber sur la chaussée.

Trois machines de ce genre ont été saisies et placées sous scellés. Certains des inculpés étaient chargés de l'impression des affiches et des tracts. Le rôle de certains autres était celui de distributeurs. Soit dans les cinémas ou dans les cafés soit en ville, en roulant à bicyclette, ils laissaient subrepticement tomber, chaque fois qu'ils le pouvaient, cinq ou six tracts. Ainsi, pouvaient-ils échapper à toutes recherches.

►
Extrait du procès -
Liste des inculpés
et motifs
d'accusation
contre Robert
Caussat -
(Document
de Jeannette
Weidknet)

ORDONNANCE DE NON-LIEU
et de RENVOI devant le
TRIBUNAL MILITAIRE

ETAT FRANCAIS

TRIBUNAL MILITAIRE PERMANENT DE LA 17^{ème} DIVISION MILITAIRE

Vu la procédure instruite contre les nommés :

SOLER, Francisco, non militaire,
WEIDKNET, Jean, non militaire,
LAVERNY Jean, non militaire,
LACRABERIS, Pierre, non militaire,
BUISSON, Armand, non militaire, (17 ans)
VERDIER, Lucien, non militaire,
LAVERNY, Gilbert, non militaire,
GAINZA, Marcel, non militaire,
DEL RIO Angèle, non militaire,
BETTINI, Pierre, non militaire,
BERTRAND, Jean, non militaire,
CAUSSAT, Robert, non militaire,
LLANTE, Jean, non militaire,
CLOUET, Marcel, non militaire,
BETTINI, Yves, non militaire,

LIBRE
LIBRE
LIBRE
DETENU
DETENU
DETENU
DETENU
DETENU
LIBRE
LIBRE
DETENU
DETENU
DETENU
DETENU

CAUSSAT,

a) pour avoir, à Toulouse, au cours du 4^{ème} Trimestre 1940, en tout cas depuis temps non prescrit, déployé une activité ayant directement ou indirectement pour objet de propager les mots d'ordre émanant ou relevant de la III^o Internationale communiste ou d'organismes contrôlés en fait par cette III^o Internationale, en rédigeant des articles pour le journal "L'Avant-Garde" et autres tracts communistes, en les imprimant et en les diffusant.

Délit prévu et réprimé par les articles 1er et 4 du décret du 26 Septembre 1939.

b) pour avoir, dans les mêmes circonstances de temps et de lieu, distribué ou déposé en vue de la distribution ou de l'exposition, des écrits périodiques ou non, tracts, etc... tendant à propager les mots d'ordre émanant de la III^o Internationale communiste ou des organismes qui s'y rattachent.

Délit prévu et réprimé par les articles 3 et 4 du décret du 26 Septembre 1939.

Suite à ce premier acte de Résistance à Toulouse, ces jeunes sont arrêtés fin novembre par la Police spéciale créée par Pétain et conduits au 2 de la rue Roquelaine. Angèle Del Rio, appréhendée chez Armand Buisson, rue Peyrolières, se souvient avoir vu, lors de ses déplacements d'un bureau à un autre, les policiers frapper durement les garçons et Robert évanoui sous les coups. Elle-même n'est pas touchée mais connaîtra jusqu'en juillet 1944, l'enfermement dans les camps du Récébédou près de Toulouse, de Rieucros en Lozère, de Brens dans le Tarn et de Gurs dans le Béarn.

Ensuite, Robert et d'autres accusés se retrouvent dans la prison Saint-Michel et devant le Tribunal d'exception en mars 1941. Reconnu coupable, Robert est maintenu en détention et envoyé durant deux ans à la Centrale de Nîmes. À sa sortie, en 1943, toujours intrépide et impatient, il reprend ses activités de Résistance. Il participe à la constitution du maquis d'Esténos. Mais, ne connaissant pas les lieux et les chemins de montagne, il tombe sur une patrouille allemande. De nouveau arrêté, il est interné à la Centrale d'Eysses. Dans cette vieille forteresse, située à Villeneuve-sur-Lot et qui avait servi de bagne pour enfants au XIX^e siècle, le Régime de Vichy concentre tous les condamnés politiques résistants, communistes ou gaullistes, de la zone sud : mille deux cents en 1943, mille quatre cents début 1944.

Robert porte le numéro 827. Pour supporter l'enfermement la vie de groupe s'organise. Les détenus s'autogèrent, assurent l'hygiène et l'entretien des lieux, la sécurité...

Surtout, entre ces hommes d'origine différente, les notions d'égalité, de fraternité, de solidarité prennent tout leur sens. Ils partagent les colis dans les gourbis sur le plan matériel, leur savoir sur le plan intellectuel. Par exemple, Georges Charpak, futur prix Nobel, donne des cours de physique, d'autres montent des spectacles théâtraux ou musicaux dans lesquels Robert excelle avec sa très belle voix.

Ils nomment leur prison « la République d'Eysses ». Mais, leur objectif le plus cher reste de s'évader pour rejoindre les maquis, reprendre la Résistance et libérer le territoire national. Ils tentent une évasion collective le 19 février 1944 avec quelques armes obtenues grâce à la complicité de certains gardiens et des maquis extérieurs. Vu son « caractère bien trempé », Robert n'est pas le dernier à participer à ce soulèvement. Les détenus prennent en otage le directeur, un Inspecteur général des prisons venu en visite et soixante-dix

gardiens et surveillants. Malgré leur détermination et un combat acharné de douze heures, ils ne parviennent pas à sortir. L'arrivée de renforts allemands les oblige à rendre les armes.

La répression ne se fait pas attendre : quatorze prisonniers sont traduits devant la Cour Martiale constituée de juges miliciens français et treize, tous communistes, sont fusillés le 23 février.

Mille deux cents autres dont fait partie Robert, sont livrés aux Nazis le 30 mai et la Division Das Reich (celle qui a perpétré le massacre d'Oradour-sur-Glane) vient, le 11 juin 1944, pour procéder à leur déportation en Allemagne, après un séjour au camp de Compiègne.

Georges Charpak écrit : « Compiègne était un camp français, organisé et gardé par des Français et à proximité immédiate de la population française. C'est ce qui nous a le plus blessés. Nous y avons été traités comme des bandits de droit commun alors que nous étions tous des résistants. En juin 1944, c'était insupportable ! »

Le 18 juin, les « patriotes », entassés à cent dans les wagons plombés, au toit métallique, prévus pour huit chevaux ou quarante hommes, sont dirigés vers Dachau sous un soleil torride.

Georges Charpak évoque « l'esprit d'Eysses », incarné par les jeunes communistes, fait de fraternité et d'entraide, qui règne durant le trajet de trois jours et trois nuits. « Dès le départ, nous avons nommé des responsables, rationné l'eau, organisé des tours pour aller respirer un peu près des ouvertures, nous tassant contre une paroi pour permettre à d'autres de s'allonger... Moralement soudés, quelles qu'aient été nos souffrances, nous ne nous sommes jamais sentis seuls et cela nous a donné la force de tenir... »

Robert préférerait parler de cet « esprit d'union et de résistance » des détenus d'Eysses plutôt que des atrocités du camp de Dachau.

Ce camp de concentration dans la banlieue nord-ouest de Munich, entouré d'un réseau électrifié, d'un fossé et d'un mur en béton de trois mètres cinquante de haut, doté de miradors, n'a qu'une seule entrée surmontée de l'inscription « Arbeit macht frei – Le travail rend libre ». Une quinzaine de baraques s'aligne le long de l'allée centrale.

À son arrivée, Robert, comme les autres, est rasé, dénudé, passé à la désinfection, vêtu d'un pyjama rayé, chaussé de claquettes et mis en quarantaine. Il devient le matricule 73 227. Il va connaître « les conditions inhumaines »

du camp : l'épuisement dû à la longue journée de travail de 4 heures (5, l'hiver) à 19 heures dans le froid, la pluie, le vent... et la faim que n'arrive pas à rassasier la soupe claire et le morceau de pain.

L'habitude prise à Eysses de prélever une ou deux cuillerées de soupe dans chacune des gamelles afin d'en faire une supplémentaire pour les plus faibles ou les plus abattus sauve des vies et rend leur dignité à ces hommes dont on veut « tuer les corps et les âmes ».

S'y ajoutent, en décembre 1944, les effets dévastateurs du typhus.

Mais, cette maladie, n'atteint pas Robert, du moins pour le moment. Il n'est plus à Dachau. Il fait partie d'un Kommando, avec trois cents de ses camarades parmi « les plus forts physiquement », envoyé au Tyrol pour construire un barrage sur la Weisse.

Les conditions de vie ne changent pas. La pénibilité du travail se traduit par le transport incessant de lourdes pierres sous les ordres de gardiens hurlants et brutaux. La nourriture reste toujours aussi frugale. Robert se souvient du jour où un sanglier noir, s'étant trop approché, est tué par les Allemands qui, repus sans doute, ont « la bonté » d'en donner quelques morceaux aux prisonniers. Quel festin inattendu !

Revenu avec seulement trente « compagnons de misère », Robert est transféré, au début de 1945, dans une annexe du camp de Stutthof près de la mer Baltique (voir son récit dans notre revue numéro 27 page 35) et doit, dans un froid particulièrement intense, en « tenue légère », creuser des tranchées antichars. Comme tous les anciens d'Eysses, en dépit de son épuisement, Robert « sème » là et partout où il est passé, l'esprit de partage, de fraternité et de solidarité.

Pendant ce temps, les Alliés soviétiques, américains et britanniques progressent inexorablement. La nouvelle parvient aux prisonniers qui se mettent à espérer.

Fin avril, les Nazis, conscients du danger, évacuent les camps et entraînent les déportés dans leur retraite. Commence alors « la Marche de la Mort » à pied puis entassés dans des barges. Dans ces conditions abominables ajoutées aux bombardements des Alliés croyant que ces embarcations transportent des troupes ennemies, de nombreux prisonniers succombent, à la veille de leur délivrance. Une fois de plus, Robert échappe à la mort mais pas au typhus. Heureusement, le 3 mai, l'armée britannique et l'armée canadienne délivrent

►
**Robert lors de
l'enregistrement
de son témoignage
en 1988 -
(Collection
Famille Caussat)**



les quelques survivants faméliques et leur prodigent des soins. Une transfusion de sang canadien sauve Robert...

Enfin, vers le 10 juin 1945, comme les autres rescapés, il est amené à l'hôtel Lutétia à Paris, affaibli et d'une telle maigreur que sa propre mère ne le reconnaît pas !

Atteint de tuberculose, il séjourne dans un sanatorium et reprend des forces. Il retrouve très vite ses amis, Yves et Angèle Bettini qui le réconfortent et, plus tard, Jean et Jeannette Weidknnet à une fête de l'Humanité au Ramier de Blagnac.

Mais, la vie lui réserve encore des épreuves : il ressent le grand chagrin d'être deux fois veuf dans des circonstances tragiques. Jeanne R. lui offre, enfin, le bonheur conjugal en 1952 et lui donne deux enfants*. Il s'installe à Blagnac avec elle. Entre-temps, dès sa guérison, il reprend son ancien métier dans les ateliers de Sud-Aviation ; puis, assure la fonction de bibliothécaire au Centre culturel de cette usine.

Il adhère au Parti Communiste auquel il restera fidèle toute sa vie tout en gardant un esprit critique.

Autodidacte, mais ayant la démarche d'un historien chevronné, Robert se prend de passion pour « les vieux papiers », conscient de ce qu'ils représentent de précieux, de « vivant », d'éclairant, voire « d'actuel » pour « le devoir de mémoire ». Il commence ses recherches dans les brocantes, les vide-greniers



◀
28 février 1981 -
Exposition sur
la Résistance
à la bibliothèque
municipale
de Blagnac -
Robert Caussat
le 2^e à gauche -
(Cliché Julio Kermel)

Mon père, tu es parti
pour ton dernier voyage
Les fidèles de ton parti
t'ont rendu l'émouvant hommage
des camarades de combat
des compagnons de tes luttes
Maintenant tu es loin là-bas
dans la paix, loin des brutes
nazies qui ont saccagé ta jeunesse
loin des mauvais coups du sort
et derrière toi tu laisses
ceux que tu souhaitais plus forts
ta fille et tes petits-enfants
qui gardent au fond de leur coeur
le souvenir d'un homme franc
bon, courageux et sans rancœur
brave, travailleur et honnête
aimant surtout sa famille
son idéal clair et net
Je te salue moi ta fille
papa que j'aimerais toujours
toi qui m'as prise par la main
toi qui m'a donné tant d'amour
que je suive ton beau chemin !

Michèle Caussat

21 octobre 2010



19 août 1994 : cinquantenaire de la Libération de Toulouse, devant la gare Matabiau.
Robert Caussat entre Jeannette Weidknet et Serge Ravanel (Cliché Monique Kermel)

et même dans les poubelles et les déchetteries jusqu'à ce que l'âge, la cécité l'en empêchent. Il amasse ainsi une riche collection (documents et objets) sur la Seconde Guerre mondiale qu'il présente aux jeunes générations, en particulier aux collégiens préparant le « Concours de la Résistance ».

Dès février 1981, grâce aux documents de Robert, Monique Kermel, alors bibliothécaire à Blagnac, monte l'exposition « Résistance-Déportation, vie à Blagnac sous l'Occupation ». C'est à cette date que plusieurs Résistants comme Robert dont le Colonel Ravanel, le docteur Contie, Germaine Ricard... ont l'idée de créer une association pour que ces documents appelés « fonds Caussat » servent à faire connaître l'histoire de la Résistance à l'occupant nazi aux adultes et surtout aux jeunes en allant à leur rencontre (pour en savoir plus lire « Genèse d'une association » de Monique Kermel dans notre revue numéro 22). En 2001, cette association devient « Blagnac, Histoire et Mémoire ». Robert en fait partie et met sa collection de documents à notre disposition pour nos articles. Il en donne une partie au Musée de la Résistance et de la Déportation de Toulouse et à la Ville de Blagnac. Il est fait citoyen d'Honneur de ces deux villes.

Jeannette Weidknet, Angèle Bettini, seule survivante du « 5 novembre 1940 », les membres de l'A.N.A.C.R., ceux de notre association et bien d'autres personnes l'entourent de leur amitié jusqu'à son décès.

Robert aura la joie de voir, le 20 janvier 1990, la reconnaissance du « Bataillon d'Eysses comme Unité combattante » et l'inauguration, le 5 novembre 2009, de la plaque au 13 rue Alsace-Lorraine à Toulouse, rappelant le lâcher de tracts.

Robert Caussat, qui a incarné, comme bien d'autres connus ou anonymes, l'Esprit de Résistance, les Valeurs de notre République – Liberté, Égalité, Fraternité – pour lesquels il a milité sans relâche, mérite notre admiration et doit rester un exemple.

* Les Bettini et Robert Caussat entretenaient de tels liens d'amitié que le fils Bettini s'appellera Robert et le fils Caussat, Yves.

Le Comité de rédaction



Sources et bibliographie

- ▲
- 5 novembre 2009 - Inauguration de la plaque commémorative du lâcher de tracts - Robert Caussat et son amie de toujours Angèle Bettini del Rio - (Cliché Robert Bettini)**
- Témoignages de Michelle Caussat, d'Angèle Bettini, de Jeannette Weidknet que nous remercions infiniment.
 - GOUBET (Michel) /DEBAUGES (Paul) : « Histoire de la Résistance Haute-Garonne » Ed. Milan 1986
 - CHARPAK (Georges) / SAUDINOS (Dominique) : « La vie à fil tendu » Ed. Odile Jacob, Paris, septembre 1993
 - « La Résistance en Haute-Garonne » CD-ROM AERI janvier 2009
 - Site internet : eysses.fr
 - « Commémoration du premier acte de Résistance à Toulouse le 5 novembre 1940 » édité par l'Association Pour Perpétuer le Souvenir des Internés des Camps de Brens et de Rieucros, mars 2010

Robert Caussat a écrit un article sur René Cassin dans le n° 20 de «Blagnac, Questions d'Histoire».

Deux compagnons de lutte lui rendent hommage.

Un militant exceptionnel

La première fois que j'ai rencontré Robert, ce fut à la mairie de Blagnac où le collectif pour la Paix dans le Golfe était reçu par le conseil municipal, je fus impressionnée par l'autorité et la force de conviction qui se dégageait de son adresse aux élus, la paix était un bien inestimable qui nécessite l'engagement de chacun, il était bien placé pour le savoir.

Il m'a raconté souvent comment, lui, le Jeune Communiste avait pour compagnons dans les prisons de Vichy, des militants anarchistes, socialistes, des athées, des chrétiens et des juifs. Et chaque fois il terminait son récit en disant que c'est là qu'il avait appris la nécessité et la force de l'union. « Quand les blés sont sous la grêle, fou qui fait le délicat, fou qui songe à ses querelles au cœur du commun combat » : ces vers d'Aragon, me paraissent bien illustrer le souvenir que j'ai de ses plaidoyers pour la recherche du rassemblement de tous ceux qui souffrent d'une société faite pour l'argent et non pour l'humain.

Lors de nos réunions de communistes, il nous répétait qu'il fallait « aller aux gens », lui est resté très longtemps ouvert aux autres, sensible aux mouvements de la société, tourné vers la jeunesse, d'une modernité étonnante.

Toute sa vie il aura lutté pour vivre. Une vie qui ne lui a pas fait beaucoup de cadeaux, et pourtant la dernière image que je veux évoquer au sujet de cet homme exceptionnel est ce moment d'émotion à une fête de l'Huma, à Toulouse : une célèbre cantatrice chinoise venait de nous offrir un échantillon de son art dans des conditions assez précaires, Robert s'est levé pour haranguer le public en exprimant son amour du chant et l'émotion que lui avait procuré ce grand moment artistique.

Martine Added

Un ami de longtemps

Je partageais avec Robert CAUSSAT une grande amitié, mêlée de respect.

C'était pour moi un grand frère.

Ces dernières années il était très malade mais animé d'une farouche volonté de tenir coûte que coûte. De vivre.

Pour confronter le chemin qu'il avait parcouru avec les événements du moment et pour en tirer avec pertinence des enseignements. Et surtout, pour rester le plus longtemps possible auprès de sa petite famille. Sa fille et son petit-fils qu'il aimait si fort.

Dès sa retraite - et même avant - il s'était fixé une ligne de conduite. Témoigner sur cette période sombre et exaltante de notre histoire.

Sur ces femmes et ces hommes, qui ont tout sacrifié, pour libérer leur pays de l'occupation nazie. Sauvegarder la mémoire de la Résistance, en allant inlassablement dans les écoles, répondre aux interrogations des jeunes.

Il visitait les brocantes, les marchés aux puces, éventuellement les greniers pour retrouver des objets évoquant les années de 1940 à 1945.

Tant que son état de santé, le lui a permis, Robert Caussat avec ses amis de l'A.N.A.C.R., * s'est dépensé sans compter pour cette noble cause.

Il a été l'initiateur, d'une magnifique exposition sur la Résistance **.

Il a connu les dures conditions de vie dans les prisons où il a séjourné. Saint-Michel, Nîmes ...

À la centrale d'Eysses, il a participé à la révolte des patriotes emprisonnés.

Déporté à Dachau et dans d'autres camps de la mort, il ne sera de retour en France que début 1945, mort vivant, atteint de typhus.

Armé d'une belle voix il chantait, pour remonter le moral de ses camarades.

Jamais il n'a cédé un pouce de terrain sur la lutte de toute sa vie de jeune communiste, pour la liberté, la justice sociale, l'indépendance de la France.

Parfois dans ses conversations, il parlait de ce qu'il avait vécu. Il trouvait naturel d'avoir mené ce combat et toute notion d'héroïsme lui était étrangère.

Robert Caussat, un grand bonhomme. Je suis fier d'avoir été de ses amis.

Emile Monfort

* Association Nationale des Anciens combattants de la Résistance.

** Cette dernière est déposée au Musée de la Résistance, Allées des Demoiselles à Toulouse



Charles Mazet, secrétaire de l'A.N.A.C.R., a bien voulu nous faire l'honneur de remplacer Robert Caussat pour que notre association compte toujours un Résistant parmi ses membres actifs.

*Chevalier de l'Ordre National du Mérite
C.V.R., Croix du Combattant 39-45
Médaille d'Or de la Ville de Toulouse
Médaille de l'Aéronautique*

Fils et petit-fils de mineurs, Charles Mazet est né à Carmaux le 19 mai 1920. Il a reçu de ses origines ouvrières un attachement viscéral aux vertus républicaines et à la liberté.

Engagé à 18 ans dans l'Armée de l'Air, il est mécanicien avion breveté pendant la «Drôle de Guerre». Démobilisé en 1942, entre à la S.N.C.F. à Toulouse-Matabiau, puis, en 1943, désigné pour le S.T.O., il s'y refuse et c'est la clandestinité dans la campagne tarnaise et entre à l' A.S (Groupe Veny). En août 1944, il participe aux combats pour la Libération de Carmaux, Albi et Gaillac.

Affecté à la délégation du Ministère de l'Air à Toulouse en qualité de Chef de service avec le grade d'adjudant-chef nommé par Jean-Pierre Vernant (colonel Berthier), il est ensuite démobilisé en 1946 ; arrivé en fin de contrat Charles Mazet entre à Air France à Paris puis à Toulouse jusqu'à la retraite en 1978, employé comme « metteur au point ».

Il adhère à l'A.N.A.C.R. en 1956 et assume aujourd'hui depuis plus de 20 ans, les fonctions de Secrétaire Général de l'A.N.A.C.R. - 31. Cette association, très active en Haute-Garonne, compte à ce jour près de 90 membres « Anciens Résistants ou déportés » et un groupe d'amis de l'A.N.A.C.R. qui regroupe une cinquantaine d'affiliés.

Sur le plan national, l'A.N.A.C.R. (association pluraliste) est très respectée et très opérationnelle.

Rendons hommage à quatre hommes remarquables, aujourd'hui disparus, très attachés à l'A.N.A.C.R. : le Blagnacais Roger Brunet, Jean Bories, tous deux présidents de l'association, le Dr Léon Contie médaillé de la Résistance et enfin Robert Caussat qui fut jusqu'au bout, membre du Comité Directeur et qui créa notre exposition itinérante.

Michel Taillefer (1944-2011)

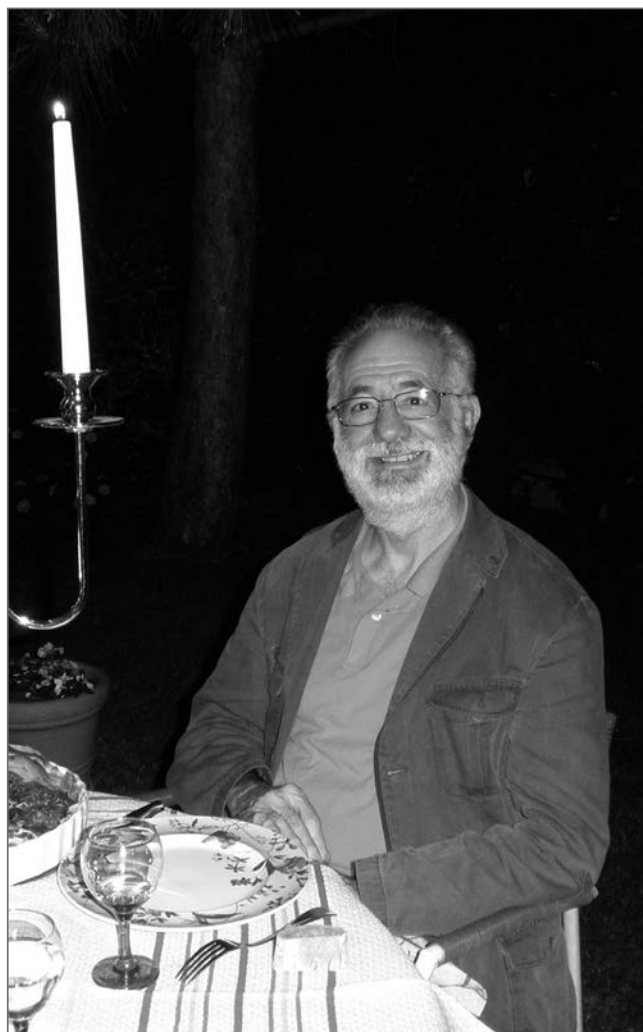
Avec la disparition de Michel Taillefer, l'Université du Mirail vient de perdre un très grand connaisseur de l'histoire de Toulouse au XVIII^e siècle et notre association, un éminent membre d'honneur.

Né en 1944, Michel Taillefer était le fils du grand géographe François Taillefer, éminent spécialiste des montagnes pyrénéennes.

Après de brillantes études à l'École Normale supérieure, Michel Taillefer est reçu premier à l'Agrégation d'Histoire en 1968. Il intègre très rapidement l'Université de Toulouse-Le Mirail où il accomplira toute sa carrière. Deux thèses d'Histoire jalonnent son cursus universitaire. En 1975, sous la direction du Doyen Jacques Godechot, il soutient un doctorat de 3^e Cycle sur « L'Académie royale des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse au XVIII^e siècle ». Ses recherches sont développées dans sa thèse principale présentée en 1990 : « Des Lumières à la Révolution : quelques aspects de la vie sociale, culturelle et politique des villes du Midi toulousain dans la seconde moitié du XVIII^e siècle ».

Michel Taillefer a animé pendant de longues années un véritable « laboratoire de recherche » sur Toulouse à l'époque des Lumières : institutions, démographie, vie sociale, religieuse et culturelle, édition, presse, théâtre, vie matérielle, aucun aspect n'a échappé à ses patientes investigations. L'ensemble a été présenté, avec un remarquable talent, dans son grand ouvrage : « Vivre à Toulouse sous l'Ancien Régime », publié en 2000.

Mais Michel Taillefer a élargi ses recherches et sa réflexion dans d'autres domaines. Très préoccupé par le mouvement des idées et par le cheminement du processus révolutionnaire, il a publié, en 1984, « La Franc-maçonnerie toulousaine sous l'Ancien Régime et la Révolution



▲
Cliché Famille Taillefer

(1741-1799) » et, en 1998, « La Révolution en pays toulousain ». En 2003, il a approfondi ses perspectives dans « Violence et pouvoirs politiques ». Sous sa direction, les éditions Privat ont publié une nouvelle « Histoire de Toulouse », ouvrage collectif paru en 2006.

Nous ne pouvons qu'évoquer les multiples activités de cet universitaire, à la fois bienveillant et d'une extrême modestie. Pendant des décennies, il a assuré la direction des « Annales du Midi » en tant que secrétaire de rédaction. Amateur passionné de cinéma, il a joué un rôle important dans la réorganisation de la Cinémathèque de Toulouse. Il a également participé activement aux travaux du CLEF (Comité Liberté, Égalité, Fraternité).

Membre d'honneur de notre Association dès sa création, Michel Taillefer a soutenu nos efforts et contribué au développement de la Revue « Blagnac, Questions d'Histoire ». Il nous écrivait encore récemment : « Je suis très sensible à votre proposition de publier un article dans le n° 40 de votre revue, mais je ne suis pas en mesure de l'accepter... La récente dégradation de mon état de santé ne me permet pas de l'envisager pour le moment... Je le regrette d'autant plus que, vous le savez, je suis depuis le début les activités de votre association avec beaucoup de sympathie et je lis attentivement et avec plaisir chaque numéro de « Blagnac, Questions d'Histoire » que vous avez la gentillesse de m'envoyer ». Ses encouragements ont été, pour nous, un plus qui a beaucoup compté.

Le Comité de Rédaction

Daniel Bonzom (1947-2010)

Particulièrement éprouvés par la disparition de notre ami, nous tenions à vous présenter le parcours personnel de Daniel Bonzom avant que la vie ne lui joue une farce grotesque le 18 décembre 2010 alors qu'il n'avait que soixante-trois ans.

Il est une personne plutôt discrète mais très attachante car il a plusieurs tours dans son sac.

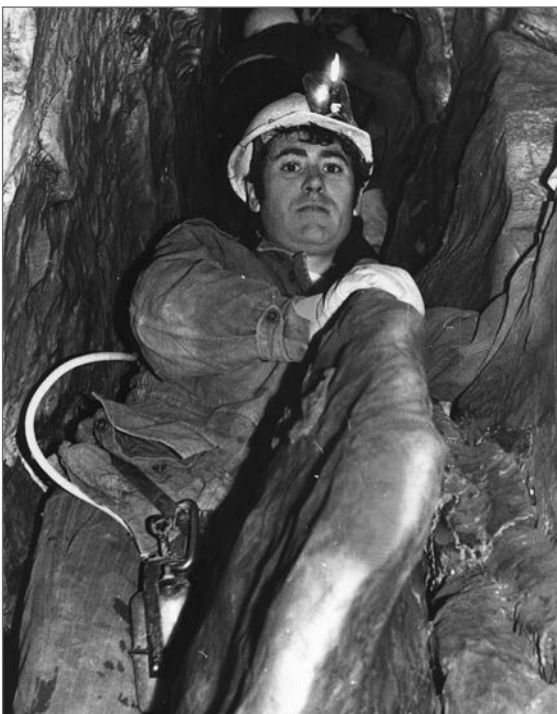
Pour certains il est « l'homme à la valise », pour d'autres « l'homme aux clés » et peut être a-t-il des origines cathares, ce Bon Homme... !

Né à Poucharramet en 1947, Daniel Bonzom arrive dans une famille de cultivateurs parmi de nombreux frères et sœurs. « Il a grandi à la campagne dans un milieu simple, certes peu argenté mais où les valeurs de la vie, le goût pour l'histoire, le plaisir de découvrir et d'apprendre étaient présents. »

Daniel, aux dires de ses parents, a été un enfant facile à vivre, d'un naturel sociable et curieux.

En 1960 la famille quitte le village natal pour s'installer à Rieumes quelques années, puis arrive à Toulouse, où elle s'installe au Pont-des-Demoiselles.

Daniel Bonzom est liftier aux Nouvelles Galeries ; là, il fait la connaissance de sa future épouse, Nicole, qui est vendeuse au premier étage du magasin et ils se marient en 1967. Ils ont deux garçons. En 1979, ils viennent s'installer à Blagnac et s'intègrent bien dans la vie de la commune.



◀ Daniel
spéléologue -
(Collection
Famille Bonzom)

Depuis quelques années Daniel va dans un village pyrénéen où il a restauré une grange et se retrouve en famille et avec des copains, en fin de semaine, pour faire de la spéléologie.

Après la naissance de son premier fils, il entreprend une formation technique qui l'oriente vers les métiers de l'électronique et, intéressé par les circuits imprimés, il entre dans une entreprise qui vient de s'installer à Toulouse, Motorola, comme monteur câbleur et y travaillera durant seize ans.

Mais sa passion pour le spectacle le dirige, en 1990, vers une salle spécialisée qui s'ouvre à Blagnac. C'est à Odyssud « qu'il va exercer ses talents multiples d'électronicien, d'électricien, d'éclairagiste, sachant tout faire, tout réparer,



▶ Daniel
à la table de mixage -
(Collection
Famille Bonzom)

se multipliant sans compter ».

Le « Saint-Pierre d'Odysseus » a un penchant tout particulier pour les clés dont il charrie un énorme trousseau, pendu à sa ceinture !

Les soirs de spectacle, il reste jusqu'au bout, aide au démontage des décors et referme les portes quand tout le monde a quitté la scène.

Il côtoie de nombreux artistes dans les coulisses et nous fait partager ses expériences sur le caractère et l'égo de chacun d'eux.

Daniel a une réelle attirance pour le cirque et il apporte ses compétences aux représentations d' « Holiday on Ice » et au « Cirque de Moscou », lors de leur passage à Toulouse.

Petite anecdote : il était très fier d'avoir été choisi comme parrain d'un bébé panthère lorsque, à 20 ans il travailla comme garçon de piste au cirque de Noël.

Lui-même disait lors d'un interview à la Dépêche :

« L'univers du cirque n'a cessé de me fasciner. Celui des fauves en particulier. J'ai pu, en compagnie du dresseur, rentrer dans la cage des panthères, des tigres et avoir un face à face avec un ours... Ce sont de grands moments d'émotion.

Chaque fois, en sortant de la cage, j'étais content d'avoir osé... J'aime le contact avec les artistes qui se rencontrent le temps d'un engagement, ne parlent pas la même langue mais qui, d'instinct, s'entraident et forment une grande famille...

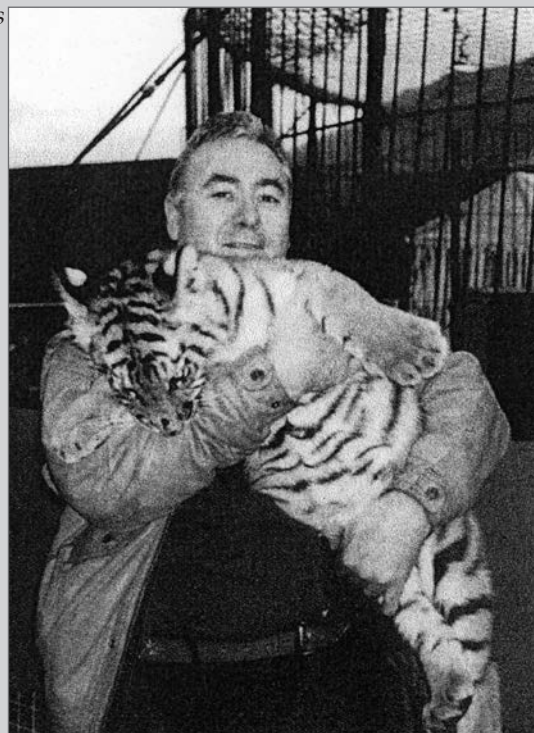
Le cirque, c'est ma drogue.

D'un cirque à l'autre, je retrouve des gens que j'ai rencontrés au hasard de mes engagements, je découvre de nouveaux numéros que je peux voir et revoir plusieurs fois avec le même plaisir.

Souvent je donne un coup de main. J'ai fini par connaître beaucoup de monde dans ce milieu.

D'ailleurs, ma « Légion d'Honneur » à moi me vient du cirque.

C'est une médaille remise par Pierre Lartigue en 1995 pour le cinquantième anniversaire du cirque de Noël et j'en suis très fier. »



►
2002
Montage de l'Exposition de sa collection de monnaies à Odysseus -
(Cliché S. Béret)

Mais sa plus grande passion s'éveille en lui dès sa jeunesse avec la rencontre du Dr Salys de Rieumes (compagnon de fouilles de l'Abbé Breuil) qui l'initie à l'archéologie.

À dix-huit ans, il est le copain d'un employé du Musée des Augustins et, ensemble, ils se passionnent pour les fouilles d'abord sur Toulouse, puis sur Blagnac.



Avide de savoir, il s'intéresse à la numismatique, à l'Histoire ...

Il fréquente les principaux musées de Toulouse et tisse un cercle de relations. Daniel avance et cet homme discret acquiert, au fil des années, une autorité en la matière puisque les archéologues font appel à lui lors des fouilles entreprises dans notre cité, obtenant ainsi leur reconnaissance pour le travail qu'il a accompli.

Il ne travaille pas seul : ses qualités humaines lui permettent d'œuvrer sur les chantiers de fouilles avec de nombreuses personnes complémentaires : Jean Gardel, Delclos, Eric Pons, Olivier Gaiffe, Thomas Alonzo, Hervé Mussolin, Jean-Louis Rocolle...)

Après avoir fait plusieurs chantiers sur Toulouse (les gués de la Garonne, Saint-Michel-du-Touch...), c'est à Blagnac qu'il entreprend de réaliser ses recherches archéologiques.



◀ Daniel archéologue -
(Collection
Famille Bonzom)

▶ Chantier de fouilles
dans la chapelle
St-Jacques,
lieu de sépulture des
de Voisins
(ou Devoisins) -
(Collection
Famille Bonzom)



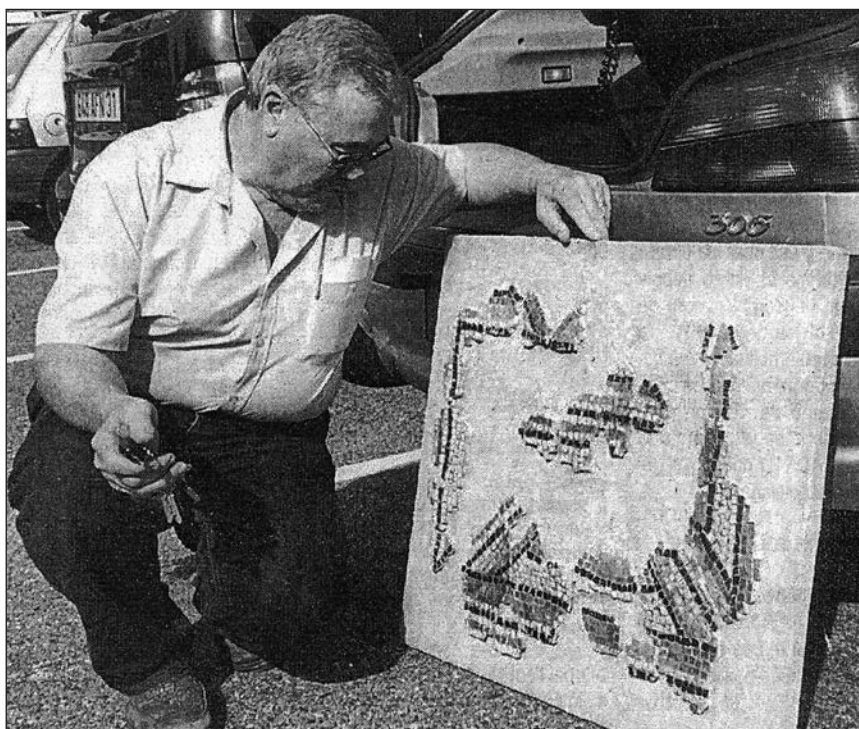
En 1986-87, suivant son illustre prédécesseur M. Gardel, il ouvre avec ses copains, son premier chantier sur le site rue Sarrazinière, en marge du chantier de construction du Conservatoire.

C'est alors qu'ils découvrent différentes structures de murs gallo-romains et, en août 1987, entre le presbytère et une maison rue Bacquié-Fonade, de nombreux cubes de mosaïque de couleurs rouge, bleu, noir, blanc, et jaune qui les mettent sur l'hypothèse des vestiges d'une villa gallo-romaine.

Février 1989 : ils relèvent plusieurs sépultures humaines rue Carrière sur le chantier de nouveaux immeubles.

En 1989, lors de la réalisation d'un parking et d'un ensemble d'espaces verts sur un lieu appelé aujourd'hui, place des Arts, il découvre suffisamment d'indices pour penser qu'il s'agit des empreintes d'un ancien Forum et d'une grande salle de l'époque gallo-romaine.

Le sous-sol est riche en vestiges : lampes à huile, fragments de briques



◀
**Daniel et
 les fragments
 de mosaïques
 découverts
 rue
 Bacquié-Fonade -
 (Collection
 Famille Bonzom)**

estampillées d'un célèbre potier gaulois, une amphore d'Andalousie, des morceaux de mosaïques, des fragments de poteries sigillées... (voir 4^e de couverture du n° 40)

1995-2000 : deux campagnes de fouilles, encadrées par le service régional de l'archéologie, ont été conduites sous la responsabilité de Daniel Bonzom dans l'église de Blagnac en collaboration avec l'abbé Chappoton. La première permet, entre autre, la découverte de nombreuses sépultures confirmant ainsi l'emplacement du premier cimetière blagnacais.

Ces fouilles ont permis de reconnaître les principales phases de construction de l'édifice.

Les structures de mur observées permettent de montrer que l'église, datée du XIV^e siècle est sur un soubassement plus ancien.

Notre ami se passionne aussi pour la famille des Devoisins qui ont marqué, pendant plusieurs siècles, l'Histoire de Blagnac et dont il est le témoin de

l'exhumation de leurs tombeaux dans la chapelle des barons de Blagnac (voir 3^e de couverture : Daniel devant la généalogie des Devoisins).

L'investissement de Daniel pour faire parler les vestiges de l'église sera utilisé, en 2009, pour une véritable analyse archéologique du bâti par l'architecte du patrimoine.

2000 : Campagne de fouilles rue Bacquié-Fonade.

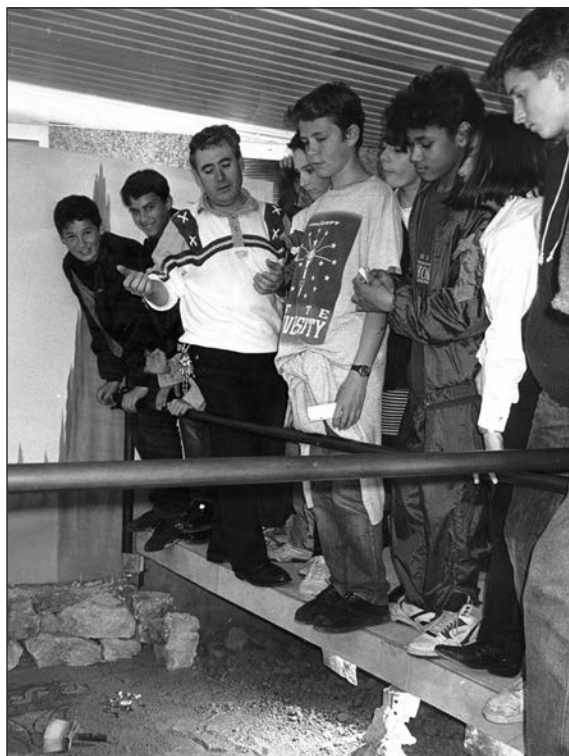
Ils trouvent les restes d'un four bâti en briques qui leur fait penser à une vieille forge remontant au Moyen Âge ; mais surtout ils récupèrent de nombreux morceaux de mosaïques et Daniel fait son possible pour la faire reconstituer : l'aboutissement étant une mosaïque colorée agrémentée de dessins géométriques.

Janvier 2008 : il complète les découvertes de 2004 lors de travaux effectués rue Abbé Cazeneuve par la mise à jour d'un appareillage de murs gallo-romains lui permettant d'émettre l'hypothèse d'un grand bâtiment gallo-romain remontant au III^e siècle qui s'étendrait de la rue Sarrazinière à la rue Abbé Cazeneuve. Avec l'aménagement actuel de la zone « AéroConstellation » et « Andromède » Daniel Bonzom attirait l'attention sur l'importance des fouilles préventives conduites à l'occasion des travaux et il souhaitait que « ce riche patrimoine archéologique ne tombe surtout pas dans l'oubli ». Quand il le pouvait, il était heureux de transmettre ses connaissances aux jeunes générations. Il montrait aux élèves des écoles le contenu d'une valise « mystérieuse ».

▶
**À l'école
 René Cassin -
 (Cliché J. Estélé)**



Pour l'avoir accueilli dans sa classe, l'institutrice de l'école René Cassin, Josiane Estélé raconte comment, « après le premier moment de timidité passé en face des élèves, il leur coupait le sifflet en ouvrant sa valise remplie de galets-outils de la Préhistoire trouvés dans la Garonne, des vases et des pièces gallo-romaines de la place des Arts... Les enfants étaient captivés par ses explications... ». Après son passage, il fallait même surveiller les élèves pour qu'ils ne déchaussent pas les cailloux de la cour de l'école « au cas où... ils feraient une découverte préhistorique !!! »



◀ Daniel avec des jeunes d'un collège de Tournefeuille - (Collection Famille Bonzom)

Nous avons un nouveau projet : lui qui connaissait si bien son sujet, il était partant, malgré sa maladie, pour faire visiter l'église de Blagnac aux scolaires. Mais voilà ... L'homme à la valise s'en est allé. Malgré tout, il nous a laissé la clé sous la porte pour que nous puissions continuer à explorer l'Histoire de Blagnac.

Le comité de Rédaction

**Une hache,
un galet outil
préhistorique
et un peson de filet
(Archives
municipales)
Clichés D. Chapuy**



Remerciements

Merci à la famille Bonzom qui nous a aimablement prêté les photos et a participé à la rédaction de l'article.

Toute notre gratitude aussi à Mme Bonzom pour avoir fait don à la ville, par notre intermédiaire, de vestiges mis au jour lors de fouilles sur Blagnac et ailleurs, réalisées par son époux.

Après nettoyage et inventaire, nous les avons apportés au service des Archives Municipales, 34 ter rue Pasteur.

Quelques pierres taillées de la Préhistoire, des outils néolithiques dont une magnifique hache, des pesons servant à lester les filets dans la Garonne et, de l'époque gallo-romaine, des fragments de poterie sigillée, d'amphore, des dalles de marbre, des jeux d'enfants (osselets et billes ?) ou encore, mais plus difficiles à dater : des tessons d' « oule » de cuisine, une moitié de meule, un fond de lampe à huile, des pesons de tisserand, des fibules (?)... exposés dans les vitrines, pourront être admirés par les Blagnacais.

Sources

- Photos de Josiane Estélé
- Discours de Jean Gardel lors de l'intronisation de Daniel Bonzom à la Commanderie des grands vins de Gaillac.
- Articles du Bulletin 1994-1995 des « Mémoires de la société archéologique du midi de la France »
- Rapports de fouilles de 1986-1987, 1989, 1995, 2000, 2008 sur Blagnac écrits par les équipes ci-dessus mentionnées.
- Articles de la Dépêche du Midi

Et aussi, articles de Daniel Bonzom publiés dans la revue « Blagnac, Questions d'Histoire »
sur l'archéologie : n°1-20-21-23-27-29-31-34-36-40
sur l'église de Blagnac : n°7-8-9-10-12-16-19-25-39
Autres : n°4-9-10-24 27

De classe en classe

Monsieur Jacques Montcuquet, que nous remercions, a eu l'amabilité de bien relire les noms placés sous les photos de classe parues dans le n° 40. Voici ses remarques :
Page 38, 2^e rang : les deux derniers enfants sont Adrienne Abbo et son frère Henri.
Page 39, 4^e rang : il faut lire Huc et non Hue ; Robert Mouton est assis à côté de l'instituteur ; le dernier garçon s'appelle Marco Peli et non Pech.

Cette photo prise à l'école de filles place Jeanne Hérisson complète les quatre déjà parues dans le précédent numéro.

Si vous le pouvez, merci de compléter ou de signaler d'éventuelles erreurs.

Le comité de rédaction



1938 - Collection Jean Gabarre

En haut de gauche à droite : Marguerite Gabarre - Mado Rominguières - Adeline Amiel - Andrée Lanta - Louise Delsol - Marthe Gaillard - Simone Rolland - Colette Debax

2^e rang : Odile Hette - Christiane Gorse - Madeleine Prady - Germaine Vincent - ? - Ginette Gleize - Irène Murari - Simone Zafalon

3^e rang : Marie-Louise Mazas - Jeanine Mercier - Josette Bressoles - Jeannette Calac - ? Boïta - Juliette Rossignol - ? Loumagne - Lucienne Rabary

4^e rang : ? - Simone Pech - Lucienne Soccol - Zézette Vives - Ginette Miquel - Marie-Thérèse Ruffié



Daniel au château de Gramont devant les différentes branches des de Voisins (cliché Philippe Garcia)



G. PILON

BOUCHARDON

PRADIER

GABRIEL

LOUIT

DUC

Imprimerie PRESSES 2000 - 31700 Blagnac

Participation aux frais : 4€